



ALIAN T INC.

NOTICE ANNUELLE 2005

Le 29 mars 2006

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES.....	1
HYPOTHÈSES FORMULÉES POUR PRÉPARER LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	2
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	3
DÉNOMINATION SOCIALE ET CONSTITUTION	3
LIENS INTERSOCIÉTÉS	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	4
APERÇU	4
ÉVOLUTION RÉCENTE	5
HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	6
ORIENTATION STRATÉGIQUE POUR 2006	7
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	7
ACTIVITÉS D'ALIANTE	7
TÉLÉCOMMUNICATIONS	12
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	15
FACTEURS DE RISQUE	17
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	24
STRUCTURE DU CAPITAL	24
DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	24
NOTES	26
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	29
VARIATION DU COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS.....	29
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	30
POURSUITES.....	33
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES	34
CONTRATS IMPORTANTS	35
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	35
ANNEXE 1 : INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION	36
ANNEXE 2 : MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	40

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Dans la présente notice annuelle, « nous », « notre », « nos », la « société », la « compagnie » et « Aliant » renvoient à Aliant Inc. ou à nos secteurs des télécommunications et des technologies de l'information.

Le présent document contient des déclarations prospectives sur nos objectifs, plans, stratégies et résultats d'exploitation futurs ainsi que sur notre situation financière future. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Les déclarations prospectives sont fondées sur nos attentes, estimations et hypothèses actuelles au sujet des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités, de l'environnement économique canadien, de notre capacité d'attirer des clients et de les conserver, ainsi que de notre capacité de gérer les actifs liés aux réseaux et les coûts d'exploitation. Les déclarations prospectives peuvent recourir à des mots comme prévoir, croire, s'attendre à, viser, avoir l'intention de, chercher à, objectif, prévision, cible ainsi qu'à des temps et des modes comme le conditionnel et le futur.

Il est important de savoir que :

- Les déclarations prospectives décrivent nos attentes le jour où elles sont formulées. Dans la présente notice annuelle, les déclarations prospectives décrivent nos attentes en date du 29 mars 2006, à moins d'indication contraire.
- Les déclarations prospectives sont assujetties à d'importantes hypothèses qui peuvent se révéler inexactes ainsi qu'à des risques et des incertitudes qui sont difficiles à prévoir. Les hypothèses retenues dans la formulation des présentes déclarations prospectives sont décrites ci-après. De nombreux autres facteurs pourraient également faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement des résultats ou événements prévus. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements diffèrent de façon importante des attentes actuelles comprennent notamment : la conjoncture économique générale, la volatilité des marchés boursiers, la situation du marché ou des affaires, l'évolution de l'environnement concurrentiel, les changements aux conditions ou exigences de la réglementation, les changements technologiques, les changements dans les taux d'escompte et les rendements sur les placements des régimes de retraite, notre capacité de réaliser des stratégies et des plans, l'implémentation réussie de nos initiatives en matière de productivité et les changements imprévus dans nos relations avec d'importantes parties intéressées. Certains de ces facteurs sont pour une bonne part indépendants de notre volonté. Pour de plus amples renseignements concernant ces hypothèses et facteurs, se reporter aux rubriques « Hypothèses formulées pour préparer les déclarations prospectives » et « Facteurs de risque » dans la présente notice annuelle.
- Nos résultats réels pourraient différer de façon importante de nos attentes ou prévisions si des risques connus ou inconnus touchent nos activités ou si un facteur avait une incidence sur notre société d'une manière inattendue, ou si nos estimations ou hypothèses sous-jacentes aux déclarations prospectives s'avéraient inexactes. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives; le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives.
- Les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur nos activités des opérations, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations sont faites. Les résultats réels seront notamment différents si Aliant parvient à mener l'opération à terme, y compris la transformation en fiducie de revenu annoncée le 7 mars 2006. Les déclarations prospectives incluses dans la présente notice annuelle ne prévoient ni n'assument la réalisation de cette opération. Si l'opération est réalisée de la manière annoncée, les résultats réels différeront sensiblement de ceux qui sont prévus aux présentes. Ces déclarations ne reflètent pas l'incidence des cessions, des ventes d'actifs, des monétisations, des fusions, acquisition ou autres regroupements d'entreprises ou opérations, des réductions de valeur d'actifs, ni d'autres frais annoncés ou survenus après que les déclarations prospectives sont faites. L'incidence financière de ces opérations

ou éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend nécessairement des faits particuliers de chacun d'eux. En conséquence, l'incidence prévue ne peut être décrite valablement de manière abstraite ni être présentée de la même manière que les risques connus touchant nos activités.

HYPOTHÈSES FORMULÉES POUR PRÉPARER LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Diverses hypothèses ont été retenues ou posées par Aliant pour préparer les déclarations prospectives et décrire les risques qui touchent nos activités. Les hypothèses importantes sont formulées dans la présente section. Le lecteur est prié de noter que les hypothèses retenues ou posées dans la préparation de la présente notice annuelle, bien qu'Aliant les considère raisonnables au moment de sa préparation, peuvent s'avérer inexacts en raison des facteurs et des risques importants énumérés aux présentes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante d'une conclusion, d'une prévision ou d'une projection. De plus, les hypothèses retenues dans la préparation de la présente notice annuelle ne tiennent pas compte des activités regroupées qui résulteront si l'opération de fiducie de revenu projetée, qui est décrite ci-après à la rubrique « Évolution récente », est menée à terme. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon importante de nos attentes décrites dans la présente notice annuelle.

Hypothèses relatives à l'économie

Les attentes d'Aliant sont fondées sur diverses hypothèses relatives à l'économie canadienne et particulièrement l'économie du Canada atlantique. Premièrement, la société suppose que la croissance du PIB du Canada atlantique sera légèrement supérieure à la croissance du PIB du Canada moyen de 3 % pour 2006, d'après les estimations du Conseil économique des provinces de l'Atlantique (CEPA). La croissance du PIB du Canada atlantique devrait être soutenue principalement par plusieurs projets d'envergure dans le secteur public et commercial, tandis que la croissance globale de la population devrait être inférieure à celle d'autres parties du Canada, voire même légèrement négative. La société suppose également que le niveau général des taux d'intérêt et du taux d'inflation demeurera plutôt stable, mais augmentera légèrement (d'au plus un point de pourcentage chacun) par rapport aux niveaux actuels. À cette fin, les niveaux actuels sont indiqués par le taux d'intérêt approximatif de 4 % sur les obligations du gouvernement du Canada à cinq ans et le taux de croissance approximatif de 2 % de l'indice des prix à la consommation.

Hypothèses relatives au marché

Nos attentes traduisent également diverses hypothèses au sujet des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités. Premièrement, nous avons supposé que la croissance du marché global des télécommunications au Canada en 2006 serait légèrement supérieure à la croissance du PIB. Deuxièmement, nous avons supposé que notre part du marché des services de télécommunications vocaux résidentiels continuera de diminuer en 2006 en raison de l'arrivée de nouveaux concurrents, particulièrement les entreprises de câblodistribution, et des grandes tendances de l'industrie comme la migration vers les services sans fil et voix sur protocole Internet (VoIP). Troisièmement, nous prévoyons une certaine abstention de réglementation au sein des marchés où la concurrence relativement au service vocal est bien établie, particulièrement dans certaines parties de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Finalement, en ce qui a trait particulièrement au marché des clients d'affaires, International Data Corporation (IDC) a prévu que la croissance du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) s'établirait à environ 5 %, ce qui est supérieur aux prévisions pour l'ensemble de l'économie canadienne. Nous avons posé comme hypothèse que nous tirerons profit de l'intégration des TIC et du lancement de nouvelles solutions de TIC dans les secteurs clés, comme les centres d'appels, les établissements de santé et le secteur public pour élargir notre part du marché des TIC du Canada atlantique et des secteurs géographiques voisins.

Hypothèses et facteurs d'ordre financier

Nos hypothèses financières prévoient une hausse du bénéfice net sous l'effet de la croissance des produits d'exploitation et des améliorations de la productivité. Nous prévoyons également tirer partie d'un taux d'imposition réel qui demeure conforme aux taux prévus par la loi au Canada. Notre bénéfice net pour 2006 devrait se ressentir de la comptabilisation de pertes hors caisse découlant de deux contrats d'instruments dérivés sur taux d'intérêt dont nous prévoyons l'exercice au cours de 2006. Pour en savoir plus sur ces contrats et leurs retombées prévues, se reporter à la rubrique « Autres arrangements financiers » de notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005.

Nous prévoyons que la croissance des résultats contribuera à générer des flux de trésorerie plus que suffisants en 2006 pour combler nos besoins en matière d'exploitation, de financement et d'investissement. Les besoins en matière d'exploitation comprennent l'ensemble des contributions au régime de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi pour 2006, d'un montant évalué entre 120 et 130 millions de dollars. Cette estimation tient compte des répercussions prévues des faibles taux d'intérêt en vigueur à la fin de 2005 des nouvelles règles d'évaluation actuarielles qui ont été adoptées l'an dernier; elle pourrait cependant être révisée en fonction des nouvelles évaluations des régimes qui seront terminées plus tard en 2006.

Les besoins en matière de financement comprennent les dividendes réguliers sur nos actions ordinaires et privilégiées. Les besoins en matière d'investissement comprennent notre programme d'immobilisations qui devrait s'établir entre 350 et 380 millions de dollars. En 2006, nos dépenses en immobilisations feront état de l'accent continu que nous mettons sur les initiatives stratégiques nécessaires pour faire progresser nos stratégies de croissance et de transformation. Environ 60 % de nos dépenses en immobilisations en 2006 viendront appuyer la croissance continue de notre entreprise. Environ 20 % de nos dépenses en immobilisations en 2006 viendront appuyer l'amélioration de l'expérience client et la transformation de notre efficacité opérationnelle, et la tranche restante d'environ 20 % de nos dépenses en immobilisations en 2006 sera destinée à soutenir nos activités existantes et nos niveaux de fiabilité actuels.

Pour de plus amples renseignements concernant les hypothèses clés et les principaux facteurs de risque, se reporter à l'avis concernant les déclarations prospectives d'Aliant daté du 26 janvier 2006. Il est également fait renvoi à l'avis de convocation à l'assemblée et circulaire d'information de la direction d'Aliant pour l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires convoquée pour étudier l'opération annoncée le 7 mars 2006. Ce document devrait être déposé sur SEDAR au cours de la semaine du 17 avril 2006.

Toute déclaration prospective contenue dans le présent document est faite sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou les faits que nous prévoyons se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en quasi-totalité, qu'ils auront les conséquences anticipées. Le lecteur ne doit pas se fier de façon induue à toute déclaration prospective.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

DÉNOMINATION SOCIALE ET CONSTITUTION

Aliant Inc. a été constituée le 9 mars 1999 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* sous la dénomination sociale de 3595641 Canada Inc. Aux termes de clauses modificatrices déposées le 18 mai 1999, la compagnie a modifié sa dénomination sociale qui est devenue Aliant Inc. Notre siège social est situé au 69, Belvedere Avenue, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7M1 et nos bureaux de la direction, au 1, Brunswick Square, Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 4K2.

LIENS INTERSOCIÉTÉS

Le tableau suivant présente nos principales filiales directes et indirectes selon nos principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2005. Le tableau comprend le territoire de constitution ou de prorogation et le pourcentage de titres ou de parts avec et sans droit de vote dont nous étions propriétaires véritables ou sur lesquels nous exerçons par ailleurs un contrôle, directement ou indirectement, au 31 décembre 2005.

Filiale ou placement	Territoire de constitution ou de prorogation	Pourcentage des titres avec droit de vote détenus directement ou indirectement par Aliant Inc.
Aliant Inc.	Canada	
<u>Secteur d'exploitation des télécommunications</u>		
Télécommunications Aliant Inc.	Canada	100,0 %
MT&T Mobility Inc.	Canada	100,0 %
Atlantic Mobility Products Ltd.	Nouvelle-Écosse	45,0 %
Aliant ActiMedia (coentreprise)	Nouveau-Brunswick	87,1 %
DownEast Ltd.	Nouvelle-Écosse	100,0 %
Innovatia Inc.	Canada	100,0 %
<u>Secteur d'exploitation des technologies de l'information</u>		
Xwave Solutions Inc.	Canada	100,0 %

Certaines filiales, qui représentent moins de 10 % de notre actif ou de nos ventes et de nos produits d'exploitation consolidés et qui, prises ensemble, ne représentent pas plus de 20 % des mêmes résultats consolidés, ont été omises dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2005, BCE Inc. (« BCE ») était propriétaire indirect d'environ 53,2 % (53,2 % en 2004) de nos actions ordinaires en circulation, ce qui fait de BCE notre actionnaire majoritaire.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

APERÇU

Nous sommes le principal fournisseur du Canada atlantique en matière de technologies de l'information et de communications (TIC), combinant notre entreprise de télécommunications avec nos forces en technologies de l'information (TI) afin d'offrir à notre clientèle une gamme complète de solutions. Nous sommes la plus importante société cotée en Bourse du Canada atlantique, avec une capitalisation boursière de 3,7 milliards de dollars au 31 décembre 2005, et nos titres sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto (TSX).

Nous avons plus de cent ans d'expérience en services de communications traditionnels et possédons les connaissances et l'expérience voulues pour aider les organisations à faire des TI un outil profitable et souple. Nous sommes déterminés à combiner nos forces en la matière afin d'être le fournisseur de choix pour tous les services de communications, d'information et de divertissements.

Nous avons deux secteurs d'exploitation, soit ceux des télécommunications et des technologies de l'information. Le secteur des technologies de l'information est un secteur isolable et au cours de l'exercice 2005, notre secteur des télécommunications a été sous-divisé en deux secteurs isolables, soit ceux des services sur fil et des services sans fil. Tout au long de 2005, nous avons poursuivi avec ardeur la convergence de nos secteurs des télécommunications et des technologies de l'information afin que, par nos compétences spécialisées et par des canaux communs de vente, de marketing et de service à la clientèle, nous puissions offrir des solutions de TI complètes à notre clientèle. Notre clientèle s'étend à plusieurs marchés géographiques et à nombre d'industries.

Les activités du secteur des télécommunications sont exercées principalement par l'intermédiaire de notre participation exclusive dans Télécommunications Aliant Inc. (« Télécommunications Aliant »). Nous offrons une vaste gamme de services innovateurs et traditionnels de communication de la voix et des données, notamment des services locaux, interurbains, sans fil, Internet et autres. Nous offrons aussi les services complémentaires suivants :

- des applications liées à la connaissance offertes par l'intermédiaire de notre participation de 100 % dans Innovatia Inc. (« Innovatia »);
- des ventes de détail à nos 48 détaillants et points de vente de communication en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick par suite de notre acquisition d'une participation de 100 % dans DownEast Ltd. (« DownEast ») le 1^{er} octobre 2004;
- des services de publicité d'annuaire téléphonique grâce à une participation de 87,1 % dans Aliant ActiMedia; et
- la distribution de gros de combinés, d'accessoires et d'autres produits de télécommunication sans fil par l'intermédiaire de notre participation de 45 % dans Atlantic Mobility Products Ltd.

Les activités du secteur des services sans fil constituent un secteur isolable et les autres activités sont comprises dans le secteur isolable des services sur fil.

Nous exerçons nos activités dans le secteur des technologies de l'information par l'intermédiaire de notre participation de 100 % dans Xwave Solutions Inc. (« xwave »). Xwave fournit des services de TI de tout en bout allant des services de consultation et des services techniques jusqu'à la gestion d'infrastructures et aux solutions matérielles. Nous desservons des clients dans plusieurs marchés géographiques par l'intermédiaire de bureaux situés au Canada, aux États-Unis et en Europe, ainsi que dans des industries clés dont les télécommunications et l'énergie et dans certains secteurs des services publics comme la défense, l'aérospatiale, les soins de la santé, les services correctionnels et l'éducation.

ÉVOLUTION RÉCENTE

Le 7 mars 2006, Aliant a annoncé la conclusion d'une entente avec BCE visant le regroupement des activités de télécommunications sur fil d'Aliant avec celles de Bell Canada dans ses territoires régionaux de l'Ontario et du Québec et la participation indirecte de 63,4 % de BCE dans les activités de télécommunications dans certains territoires additionnels dans le nord de l'Ontario et du Québec qui sont exercées par Télébec SEC et NorthernTel SEC, et visant à convertir Aliant d'une société constituée en une fiducie de revenu. Dans le cadre de cet arrangement, Aliant transférera également ses activités de télécommunications sans fil et sa participation dans DownEast à Bell Canada. La conclusion de cette opération est assujettie à diverses conditions, y compris l'approbation des actionnaires d'Aliant et d'autres approbations des autorités de réglementation et des tribunaux ainsi que des consentements de tiers. Une assemblée des actionnaires d'Aliant est prévue le 17 mai 2006 pour examiner cette opération. L'opération sera décrite en détail dans l'avis de convocation à l'assemblée et circulaire d'information de la direction pour l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui devrait être déposé sur SEDAR au cours de la semaine du 17 avril 2006. Au moment de la clôture de cette opération, qui, selon les prévisions actuelles, devrait avoir lieu au cours du troisième trimestre de 2006, BCE détiendra une participation directe ou indirecte de 73,5 % dans la nouvelle fiducie de revenu. BCE a annoncé son intention de réduire son niveau de participation dans la nouvelle fiducie de revenu, compte tenu de la dilution, à environ 45 % au moyen de la distribution de parts de la nouvelle fiducie de revenu aux actionnaires ordinaires de BCE. À la clôture, les actionnaires minoritaires d'Aliant échangeront leurs actions ordinaires existantes contre des parts de la nouvelle fiducie de revenu, conservant une participation de 26,5 % dans celle-ci. Il est fait renvoi à la déclaration de changement important d'Aliant datée du 16 mars 2006, laquelle est intégrée par renvoi aux présentes et peut être obtenue sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

Faits saillants de 2003

En 2003, nous avons réalisé un certain nombre de dessaisissements dans le cadre de notre stratégie qui consiste à mettre l'accent sur nos activités de télécommunications de base. Nous avons vendu notre participation de 53,2 % dans Stratos Global Corp. de même que les principaux éléments d'actif commerciaux du secteur des activités en émergence. Depuis le 31 décembre 2003, nous participons seulement à deux secteurs d'activité, soit les télécommunications et les technologies de l'information.

Bien que nous ayons tenté de vendre xwave au cours du premier semestre de 2003, nous avons annoncé, le 19 juin 2003, notre décision de conserver et de réorganiser xwave. Par suite de la prise de cette décision, un plan de restructuration exhaustif a été élaboré et mis en oeuvre, ses objectifs étant de rétablir la rentabilité, d'améliorer la productivité, de réaligner la stratégie de xwave sur celle de notre secteur des télécommunications et de simplifier le modèle d'affaires de xwave. Le plan de restructuration a porté sur tous les éléments de l'entreprise, y compris le leadership, les processus opérationnels, les systèmes et la structure organisationnelle. Nous avons par conséquent engagé des charges de restructuration de 14,5 millions de dollars en 2003, qui comprennent principalement des indemnités de départ et des prestations correspondantes pour plus de 200 employés, mais qui incluaient aussi des pénalités pour la résiliation de contrats de location d'équipement et des frais de rationalisation relatifs à des biens immobiliers.

Faits saillants de 2004

En 2004, nous avons rétabli la rentabilité de xwave en mettant à profit les gains d'efficacité découlant de la restructuration, en identifiant les succès antérieurs et en vendant des solutions adaptées similaires à une gamme plus étendue de clients et en nous concentrant sur les possibilités offertes dans la région côtière. Nous avons réaligné la structure de notre entreprise afin de rapprocher nos secteurs des télécommunications et des technologies de l'information de manière à offrir un point de contact unique avec la clientèle d'affaires et à offrir des solutions intégrées de bout en bout en TIC. Nous avons réalisé plusieurs petites acquisitions et aliénations dans le but d'améliorer encore davantage les compétences de nos principaux secteurs d'activités existants.

Conflit de travail et programme d'encouragement à la retraite anticipée volontaire

En 2004, notre rendement a été marqué par un conflit de travail de cinq mois chez Télécommunications Aliant qui a pris fin le 20 septembre 2004. Pendant cette période, la direction a continué d'offrir une gamme complète de produits et services à nos clients. Une nouvelle convention collective qui se terminera en décembre 2007 a été signée et nous permet de disposer d'une plus grande souplesse dans la gestion de nos effectifs au sein d'un marché très concurrentiel et en constante évolution. L'influence négative qu'a eu le conflit de travail sur notre bénéfice net en 2004 est estimée à 43 millions de dollars.

En octobre 2004, nous avons offert un programme d'encouragement à la retraite anticipée volontaire (le « PERAV ») aux employés admissibles. L'offre a été acceptée par 693 employés, soit 8 % des effectifs d'Aliant, dont 654 employés de Télécommunications Aliant. Le PERAV a entraîné l'imputation d'une somme de 66,6 millions de dollars au bénéfice au quatrième trimestre de 2004, ce qui a réduit le bénéfice net de 42,1 millions de dollars.

L'entente avec nos employés syndiqués et le PERAV ont entraîné des changements importants dans les coûts liés au service des rentes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi en 2004 et dans les années à venir.

Faits saillants de 2005

Aliant s'est remise des défis qu'elle a dû surmonter en 2004 et a accru sa croissance en plus de réaliser des économies de coûts. Les employés sont retournés au travail, ont surmonté les effets qu'a eus le PERAV l'an dernier et ont renouvelé leur engagement à suivre la stratégie de croissance et de transformation de la société. Le bilan d'Aliant demeure solide et celle-ci génère des flux de trésorerie plus que suffisants pour combler les besoins de ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement, y compris des contributions plus élevées à la caisse de retraite requises en raison des modifications apportées au régime en 2004, des faibles taux d'intérêt et des nouvelles règles d'évaluation actuarielles édictées en 2005.

L'exécution de notre stratégie de croissance et de transformation a permis d'atteindre plusieurs jalons importants en 2005.

Xwave a signé un contrat de plusieurs millions de dollars avec General Dynamics Canada, membre de l'équipe du Projet d'hélicoptères maritimes dirigée par Sikorsky Aircraft, afin de produire les simulateurs de vol et les logiciels pour les nouveaux hélicoptères CH148 Cyclone commandés par le Canada.

Nous avons lancé le réseau privé virtuel (VPN) IP d'Aliant, qui est notre service de données pour réseaux d'entreprise de la prochaine génération; ce réseau étendu IP reliera des bureaux de clients et des centres de données dans tout le Canada atlantique et ailleurs au pays. Le VPN IP d'Aliant est le premier service IP offert sur notre nouveau réseau national ultra-moderne de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux (MPLS), qui a été créé en partenariat avec Bell Canada et qui nous permettra d'offrir le service VoIP, la visioconférence par Internet, les applications IP de centres d'appels et d'autres applications IP futures. En 2005, nous avons investi de manière agressive pour accélérer l'expansion et l'augmentation de notre réseau DSL et nous avons lancé le service de télévision par protocole Internet d'Aliant dans le marché de Halifax.

Nous avons lancé un essai technologique et nous prévoyons mettre en service la technologie EV-DO (Evolution Data Optimized), technologie numérique sans fil de troisième génération au cours de l'année. Le service EV-DO d'Aliant a d'abord été offert aux clients de la région d'Halifax au début de 2006 et est présentement étendu à d'autres régions du Canada atlantique.

ORIENTATION STRATÉGIQUE POUR 2006

Le 7 mars 2006, Aliant a annoncé la conclusion d'une entente avec BCE visant le regroupement des activités de télécommunications sur fil d'Aliant avec celles de Bell Canada dans ses territoires régionaux de l'Ontario et du Québec et la participation indirecte de 63,4 % de BCE dans les activités de télécommunications dans certains territoires additionnels dans le nord de l'Ontario et du Québec qui sont exercées par Télébec SEC et NorthernTel SEC, et visant à convertir Aliant d'une société constituée en une fiducie de revenu. Dans le cadre de cet arrangement, Aliant transférera également ses activités de télécommunications sans fil et sa participation dans DownEast à Bell Canada. La conclusion de cette opération est assujettie à diverses conditions, y compris l'approbation des actionnaires d'Aliant et d'autres approbations des autorités de réglementation et des tribunaux ainsi que des consentements de tiers.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉS D'ALIAN

Nous avons deux secteurs d'activité, soit ceux des télécommunications et des technologies de l'information, qui sont décrits plus en détail aux rubriques « Télécommunications » et « Technologies de l'information ».

Produits et services

Les tableaux qui suivent résument les produits d'exploitation pour chaque catégorie de principaux produits ou services. Les produits d'exploitation sont de plus présentés sommairement en fonction de leur provenance : clients externes, BCE et les participations qu'elle contrôle et produits intersectoriels.

ALIANTE INC.

Produits d'exploitation par catégorie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)

Secteur isolable	Catégorie de produits d'exploitation	Provenance des produits d'exploitation :			Produits d'exploitation consolidés
		Clients externes	BCE et les entités émettrices qu'elle contrôle	Produits intersectoriels	
Télécommunications					
Services sur fil	Services locaux	692 572 \$	35 717 \$	\$	728 289 \$
	Services interurbains	240 096	70 752	8 291	318 959
	Internet	131 882	0		131 882
	Produits	124 351	0		124 351
	Autres	108 099	1 426		109 525
		1 297 000	107 715	8 291	1 413 006
Services sans fil	Services sans fil	424 692	14 928		439 620
		1 721 692	122 643	8 291	1 852 626
Technologies de l'information		234 594	16 028	105 015	355 637
Sociétés et divers		1 725			1 725
Éliminations				(113 306)	(113 306)
Produits d'exploitation		1 958 011 \$	138 671 \$	- \$	2 096 682 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

(en milliers de dollars)

Secteur isolable	Catégorie de produits d'exploitation	Provenance des produits d'exploitation :			Produits d'exploitation consolidés
		Clients externes	BCE et les entités émettrices qu'elle contrôle	Produits intersectoriels	
Télécommunications					
Services sur fil	Services locaux	716 395 \$	33 856 \$	\$	750 251 \$
	Services interurbains	259 356	82 010	7 143	348 509
	Internet	119 089			119 089
	Produits	109 738			109 738
	Autres	85 953	2 118		88 071
		1 290 531	117 984		1 415 658
Services sans fil	Services sans fil	382 188	4 173		386 361
		1 672 719	122 157	7 143	1 802 019
Technologies de l'information		219 658	17 468	106 339	343 465
Sociétés et divers		1 413			1 413
Éliminations				(113 482)	(113 482)
Produits d'exploitation		1 893 790 \$	139 625 \$	- \$	2 033 415 \$

Nous n'avons pas de client qui représente à lui seul 15 % ou plus de nos produits d'exploitation ou de nos revenus mais une part importante de nos produits d'exploitation provient de grandes entreprises clientes et d'agences gouvernementales.

Employés

Le nombre d'employés d'Aliant et de nos filiales est présenté dans le tableau ci-dessous, par secteur d'exploitation et non par entité juridique en exploitation. Présentement, environ 80 employés travaillent directement auprès de notre division Aliant Mobilité et 300 autres employés fournissent indirectement du soutien à la clientèle à Aliant Mobilité. Également, bien qu'Innovatia, SalesBridge, Aliant ActiMedia et DownEast n'appartiennent pas à Télécommunications Aliant ni ne sont exploitées par elle, aux fins du présent tableau, nous avons inclus les employés de ces sociétés dans le secteur d'exploitation des télécommunications. Environ 44 % de notre effectif total était syndiqué au 31 décembre 2005.

Nombre d'employés par secteur d'activité

<i>Au 31 décembre</i>	2005	2004	2003
Télécommunications	7 456	7 105	6 653
Technologies de l'information	1 291	1 659	2 167
Société et divers	153	96	93
Activités abandonnées	0	0	0
	8 900	8 860	8 913

Actifs incorporels

L'ensemble des marques de commerce, ou des dénominations sociales ou nom de domaines utilisés dans la présente notice annuelle sont la propriété de leurs titulaires. Nous estimons que nos marques de commerce, noms de marques, noms de domaines et autre actifs incorporels (tels que les licences d'utilisation du spectre, les logiciels, les listes de clients et autres éléments résiduels) jouent un rôle important dans notre réussite. L'enregistrement de nos marques de commerce exclusives peut être renouvelé tous les quinze ans à condition que nous continuions d'utiliser les marques de commerce dans nos activités commerciales. Nous prenons les mesures qui conviennent pour protéger, renouveler et défendre nos marques de commerce. Nous consacrons un temps et des ressources considérables à la supervision, à l'enregistrement, au renouvellement, à l'autorisation et à la protection de nos marques de commerce ainsi qu'à poursuivre ceux qui les contrefont. Compte tenu de notre grande sensibilité à l'importance de ces actifs, nous prenons également toutes les précautions afin de ne pas porter atteinte à la propriété intellectuelle d'autrui.

Relations avec BCE et Bell Canada

Protocole d'entente avec BCE et Bell Canada

Le 19 mars 1999, nous avons conclu un protocole d'entente (le « protocole d'entente ») avec BCE et Bell Canada. Cette entente d'alliance stratégique à long terme décrit l'entente intervenue entre Aliant, BCE et Bell Canada relativement à une alliance stratégique pour la fourniture et la livraison de services de télécommunications.

Ce protocole d'entente établit les provinces de l'Atlantique comme notre territoire de desserte et le Québec et l'Ontario comme territoire de desserte de Bell Canada. Le protocole d'entente stipule que nous sommes l'intermédiaire par lequel les services de télécommunications seront offerts sur notre territoire, et elle énonce l'engagement de BCE et de Bell Canada à favoriser le développement et la croissance d'Aliant à titre de société forte et indépendante. Le protocole d'entente garantit que nous sommes le fournisseur privilégié de Bell Canada en matière de services de télécommunications offerts dans les

provinces de l'Atlantique et définit des secteurs précis de collaboration aux fins d'assurer une prestation de services sans discontinuité.

Grâce à ce protocole d'entente, nous avons obtenu accès à la technologie de Bell Canada, le droit exclusif d'utiliser des marques de commerce spécifiques de cette dernière au sein de notre territoire, ainsi qu'une licence d'utilisation du matériel publicitaire de Bell Canada. Bell Canada a convenu de promouvoir l'utilisation et la vente de technologies et de propriété intellectuelle que nous avons élaborées. Nous avons convenu de nous fournir réciproquement des services de soutien, notamment l'accès à un soutien opérationnel, à une assistance technique et à une aide en matière de mise en marché, de formation et autres services du genre. Nous tentons et continuerons de tenter de tirer profit des avantages attribuables à une mise en commun des intérêts, notamment le regroupement en matière de trafic et d'achat.

Le protocole d'entente, d'une durée initiale de cinq ans, demeurera en vigueur tant que BCE détiendra une participation d'au moins 10 % dans Aliant, sous réserve des droits de résiliation à la survenance de certains événements précis. BCE a convenu de ne pas augmenter proactivement sa participation dans Aliant à un pourcentage qui dépasserait 55 %, sauf en déposant une offre pour la totalité des actions ordinaires restantes d'Aliant. BCE peut nommer au moins deux administrateurs au conseil d'administration d'Aliant qui est composé actuellement de 12 administrateurs (ce nombre pouvant être augmenté à 15 sans le consentement de BCE et sans qu'elle ait de représentants supplémentaires). Le conseil d'administration d'Aliant compte actuellement 5 administrateurs nommés par BCE.

Alliance des réseaux avec Bell

En 2002, dans le but d'ouvrir la voie à une meilleure intégration des infrastructures de réseaux entre Télécommunications Aliant et Bell Canada, nous avons conclu une entente d'impartition de réseaux (« EIR ») aux termes de laquelle :

- Bell Canada fournit des services techniques de développement et de planification technologiques en vue de l'évolution et du développement stratégiques de l'architecture de réseau et de la plateforme de services de Télécommunications Aliant;
- Bell Canada fournit également des services d'approvisionnement et de planification de réseau en vue de la planification, de la conception et du déploiement de l'infrastructure de réseau de Télécommunications Aliant pour assurer la croissance et l'augmentation annuelles du réseau; et
- Télécommunications Aliant gère et approuve les dépenses en immobilisations liées aux réseaux, gère le lancement de nouvelles technologies et favorise le développement d'applications plus performantes pour la prestation de services.

Nous avons également conclu une entente réciproque relative à la propriété intellectuelle avec Bell Canada qui nous donne accès à une vaste gamme de propriété intellectuelle de l'autre en plus de nous donner accès à la propriété intellectuelle liée à l'ingénierie et au réseau de Bell Canada.

Ces ententes nous permettent de tirer parti des économies d'échelle du secteur technique de Bell Canada pour planifier et élaborer notre infrastructure de réseau, ce qui permet de réaliser ce qui suit :

- la migration vers des technologies de réseau communes;
- le partage des meilleurs systèmes et processus de leur catégorie;
- l'amélioration du service et de l'assistance à la clientèle;
- la réduction des frais d'exploitation et des dépenses en immobilisations; et

- la réduction des intervalles d'approvisionnement pour le déploiement de technologies permettant de soutenir les nouveaux services.

L'EIR a pris effet au début de l'année 2003. En 2004, nous avons renforcé notre alignement avec Bell Canada en ce qui a trait à la recherche et au développement relatifs à de nouvelles technologies afin de faire davantage fructifier les avantages réalisés grâce à cette entente. L'intégration des principaux systèmes et procédés a été retardée en 2004 et devrait être achevée en 2006.

En novembre 2004, nous avons également signé une lettre d'entente qui reflétait l'intention de construire un réseau MPLS conjoint afin de tirer davantage parti des technologies et d'accroître le service offert à nos clients nationaux. Le réseau a été conçu et mis en service à l'automne 2005. Ce réseau a été conçu pour supporter les technologies émergentes comme VoIP et IPVPN. En 2005, nous avons également entrepris des pourparlers avec Bell Canada à l'égard de notre service 411. Aliant tentait de convaincre Bell Canada de donner en sous-traitance les services de réponse aux appels aux téléphonistes pendant les heures non achalandées et les fins de semaine. Cet arrangement a été exécuté avec succès le 23 janvier 2006.

Regroupement des activités sur fil de Bell

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, le 7 mars 2006, Aliant a annoncé la conclusion d'une entente avec BCE visant le regroupement des activités de télécommunications sur fil d'Aliant avec celles de Bell Canada dans ses territoires régionaux de l'Ontario et du Québec et la participation indirecte de 63,4 % de BCE dans les activités de télécommunications dans certains territoires additionnels dans le nord de l'Ontario et du Québec qui sont exercées par Télébec SEC et NorthernTel SEC, et visant à convertir Aliant d'une société constituée en une fiducie de revenu. Dans le cadre de cet arrangement, Aliant transférera également ses activités de télécommunications sans fil et sa participation dans DownEast à Bell Canada. Les lecteurs sont priés de se reporter à la déclaration de changement important et à la convention d'arrangement et d'échange de biens pour de plus amples renseignements sur cette opération, qui peuvent être obtenues sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Politique environnementale

La protection de la population et de l'environnement est une des priorités les plus importantes dans tous les aspects de nos activités. Nos employés travaillent ensemble :

- à identifier des activités et des situations qui sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement; et
- à mettre en oeuvre des pratiques écologiques et des mesures préventives.

Notre programme environnemental vise à faire en sorte que nous respectons toutes les exigences réglementaires et surveillons les résultats afin de minimiser les risques pour l'environnement. Cette politique est mise en oeuvre au moyen de séances de formation et de sensibilisation, et est intégrée à nos activités afin de nous assurer que nous ne causons pas un risque important pour l'environnement dans le cadre de nos activités régulières. Nous avons également une marche à suivre en cas de sinistre environnemental. L'énoncé de la politique lui-même est examiné régulièrement et autorisé par notre chef de l'exploitation.

Les coûts du programme environnemental ne devraient pas avoir une incidence importante sur les résultats, les dépenses en immobilisation ainsi que sur notre situation concurrentielle dans l'année en cours et les années à venir. De plus, la direction n'a pas connaissance de questions environnementales qui soient susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur nos produits d'exploitation, notre situation financière et notre situation concurrentielle futurs. S'il y avait une violation importante des normes environnementales, notre comité de vérification en serait informé.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le secteur des télécommunications compte deux secteurs isolables : les services sans fil en constituant un, le reste des services étant compris dans le secteur isolable des services sur fil.

Produits et services

Le Canada atlantique est le principal marché où le secteur des télécommunications est actif. Ce secteur d'exploitation concentre ses activités dans trois segments de clientèle : les consommateurs, les PME ainsi que les grandes entreprises.

Nous offrons à nos clients les produits et services de télécommunications suivants :

Services locaux

Les produits d'exploitation tirés des services locaux proviennent de la prestation des services suivants :

- services d'accès au réseau – frais d'accès mensuels pour la prestation de services téléphoniques locaux;
- services évolués de gestion des appels – services à valeur ajoutée tels que la télé-réponse, l'affichage et le renvoi automatique;
- accès aux données – services d'accès locaux aux données, comme les relais de trames, des modes de transfert asynchrones et l'accès numérique intercentraux;
- paiements de contribution – subventions du Fonds de contribution national financé par l'industrie des télécommunications pour la prestation de services locaux résidentiels dans les zones à coût élevé;
- paiement des concurrents – frais payés par les concurrents qui accèdent à notre réseau local; et
- autres produits d'exploitation – produits tirés des locations d'appareils téléphonique, des téléphones publics et des frais de service.

Services interurbains

Les produits d'exploitation tirés des services interurbains proviennent de la prestation des services suivants :

- service interurbain – les services interurbains de transmission de la voix, notamment les services sans frais;
- service de réseaux de données – circuits interurbains de transmission de données; et
- appels interurbains entrants – tarifs payés par certaines sociétés de télécommunications pour les appels interurbains arrivant à nos clients.

Services sans fil

Les produits d'exploitation tirés des services sans fil proviennent de la prestation de services cellulaires, de services de téléavertissement et de services mobiles au moyen de notre réseau sans fil analogique et numérique. Les produits d'exploitation tirés des services cellulaires se composent principalement des frais mensuels récurrents et comprennent également les frais de temps d'antenne, les frais d'appels

interurbains, les frais d'itinérance et les fonctions de service avancées comme la messagerie textuelle et vidéo et la navigation sur le Web.

Services Internet

Les produits d'exploitation tirés des services Internet proviennent de la prestation de services à haute vitesse (ordinaire et ultra-rapide), de services d'accès commuté ainsi que de services et applications améliorés comme TV sur mon PC^{MC}, des services de sécurité, le service de téléchargement de musique et l'accélérateur du service commuté.

Autres services de télécommunications

Les produits d'exploitation tirés des autres services de télécommunications proviennent principalement de la publicité dans les annuaires téléphoniques, des ventes de produits, de l'apprentissage en ligne et des nouveaux services comme la gestion de réseaux et le cybercommerce.

Cycles

Les produits et charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications font depuis toujours l'objet d'une certaine fluctuation saisonnière, mais cet impact a diminué au cours des dernières années. Dans le passé, les produits d'exploitation tirés des services sans fil atteignaient un sommet au troisième trimestre de l'exercice en raison de l'augmentation du temps d'antenne, des interurbains et de l'itinérance pendant les vacances d'été, mais leur croissance a été stable au cours des dernières années. De plus, les produits d'exploitation tirés des ventes de publicités dans plusieurs de nos plus grands annuaires étaient généralement réalisés au deuxième trimestre de chaque année, mais une modification des conventions comptables touchant la constatation des produits et charges liés aux annuaires téléphoniques apportée en 2005 a eu pour effet de réduire les effets saisonniers de ce secteur sur nos résultats d'exploitation trimestriels.

Le moment des ventes de produits, qui sont habituellement importantes et de nature sporadique, continue d'avoir une incidence sur la comparaison des résultats trimestriels.

Nouveaux produits et services

Nous évaluons constamment notre marché et changeons nos gammes de produits et services pour être en mesure de mieux répondre aux besoins de nos clients. Ces changements peuvent être effectués au niveau des prix ou du conditionnement et par le lancement de nouveaux produits, tels que ceux indiqués ci-dessous.

En 2005, nous avons mis en marché de nouveaux produits sans fil et d'autres combinés offrant des fonctions améliorées de transmission des données et des images. Nous avons été les premiers à offrir la messagerie vidéo dans le Canada atlantique et nous avons introduit la messagerie textuelle internationale. Nous avons aussi commencé à offrir de nouveaux services Internet en 2005.

Nos efforts de développement en 2005 ont été axés sur :

- la collaboration avec notre clientèle des affaires afin d'élaborer des solutions fondées sur le protocole Internet au moyen du lancement de trois centres de démonstration du protocole Voix sur IP (« VoIP »), qui nous permet de travailler avec notre clientèle des entreprises. Nous avons aussi travaillé avec Bell Canada en vue du lancement d'un centre d'innovation des PME en 2005.
- l'élaboration d'une solution à fibres optiques desservant les foyers qui a été lancée en janvier 2005 sous forme de projet pilote à Halifax. Ce projet offre la voix sur Internet et Internet haute vitesse à des vitesses qui sont presque dix fois plus rapides que la haute vitesse ordinaire et nous permettra de procéder à des essais sur des solutions futures fondées sur le protocole Internet.

- l'élaboration d'une solution de télévision par protocole Internet pour notre marché de la consommation, afin d'offrir un service de télévision numérique. Nous avons lancé TV Aliant dans certains secteurs de Halifax au cours du deuxième trimestre de 2005, offrant un service de télévision entièrement numérique avec plus de 200 canaux de télévision et de musique, incluant du contenu local.

Canaux de commercialisation et de distribution

Nous vendons nos produits et services par l'intermédiaire de quelque 1 650 représentants travaillant dans nos centres d'appel, 210 détaillants indépendants, 48 magasins de détail DownEast ainsi que de notre site Internet Aliant.net. De plus, les clients peuvent payer plus facilement leur compte par l'intermédiaire de plus de 250 agences de paiement. En 2005, nous avons amélioré nos processus afin de simplifier et d'accélérer les différents types d'interaction avec la clientèle et avons lancé un service de commande en ligne sur notre site Web.

Notre capacité de regrouper les services offerts est essentielle à notre réussite, et contribue à fidéliser et protéger notre clientèle. En 2005, nous avons continué de nous tailler une place plus importante sur le marché en offrant des Forfaits valeur qui combinent un service Internet haute vitesse ou à accès commuté et un forfait d'interurbain choisi par le client et, si celui-ci le désire, un service cellulaire et un service de télévision IP. Dans notre marché des clients d'affaire, nous offrons aussi des services combinés prenant la forme de services groupés pour les entreprises et de solutions personnalisées.

Évolution de notre réseau

Nous continuons de construire un réseau de la prochaine génération (« RPG ») ultra moderne qui permettra à notre entreprise de se développer tout en offrant de nouveaux services innovateurs à nos clients. Nous allons continuer d'investir dans l'infrastructure de réseaux IP et dans des applications orientées vers la clientèle, comme VOIP, l'Ethernet à fibre optique (« OE ») et les services de réseaux d'entreprise privés virtuels. Dans le cadre de la migration vers un RPG, notre réseau intégrera des normes nouvelles et éprouvées, telles que le protocole d'ouverture de session (« SIP ») et la commutation multiprotocole avec étiquetage des flux (« MPLS »). En construisant et en positionnant le réseau pour qu'il puisse offrir des services IP dans l'avenir, les investissements que nous faisons dans le réseau accroîtront sa longévité.

En 2005, nous avons continué d'apporter une importance accrue à nos activités de la prochaine génération en mettant à niveau notre réseau et nos services pour le protocole Internet. En collaboration avec Bell Canada et d'autres partenaires technologiques, nous continuerons de développer le réseau pour qu'il supporte les services reposant sur VOIP, OE et MPLS en fonction des demandes et des besoins des consommateurs et selon que l'exige la technologie.

Nous continuons d'investir activement et de collaborer avec les collectivités et le gouvernement afin de réaliser les objectifs et la vision du programme sur les services à large bande pour le développement rural et du Nord d'Industrie Canada. Ce programme consiste en un projet visant à fournir un service à large bande aux communautés autochtones, du Nord et des régions rurales du Canada. Au Nouveau-Brunswick, nous travaillons aussi en partenariat avec les gouvernements provincial et fédéral afin de mettre en place une infrastructure à large bande pour les localités rurales. Ces occasions de partenariat s'ajoutent à l'ensemble de nos investissements dans la croissance et l'expansion de notre service DSL Internet haute vitesse à large bande.

Notre migration vers un RPG englobe également notre réseau sans fil mobile, qui a évolué de notre réseau sans fil de la voix à accès multiple par répartition de code (« AMRC ») vers 1xRTT. Notre réseau offre maintenant la transmission la plus rapide de données sans fil et la meilleure couverture dans le Canada atlantique. L'adoption rapide de services de transmission de données sans fil par notre clientèle nous a motivé à faire progresser notre phase suivante de l'évolution de l'AMRC appelée évolution optimisée des données (« 1xEVDO »). La technologie IP mobile 1xEVDO offre un accès encore plus

rapide à Internet, aux courriels, à la messagerie textuelle instantanée, aux jeux, aux réseaux d'entreprises et aux données, ce qui suscite encore davantage l'intérêt pour des appareils sans fil chez les clients à la recherche d'une expérience personnalisée en matière de téléphonie mobile offrant de nombreuses fonctions.

Compétences et connaissances spécialisées

Afin d'être en mesure d'offrir des produits et services fiables, concurrentiels et innovateurs à nos clients, nous adopterons de plus en plus rapidement les technologies IP. Nous élaborerons également des solutions qui tirent parti de la convergence des TIC traditionnelles. La formation des employés demeure une des principales priorités afin d'approfondir les connaissances de chacun des groupes dans les réseaux des technologies de l'information, ainsi que des personnes qui sont responsables du développement des produits et services, des ventes et de la livraison de produits et la prestation de services IP à nos clients. Nous investissons également dans le développement de nos dirigeants à tous les niveaux pour s'assurer que les employés comprennent l'orientation future de la société et continuent d'être en mesure de fournir un apport dans un secteur des TIC de plus en plus concurrentiel.

Situation concurrentielle

Veillez vous reporter à la sous-rubrique « Concurrence accrue » qui figure à la rubrique « Facteurs de risque » pour obtenir un énoncé de la situation concurrentielle dans le secteur des télécommunications.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le secteur des technologies de l'information est un secteur isolable.

En 2005, nous avons poursuivi notre programme d'alignement et d'intégration avec le secteur des télécommunications en vue de la fourniture de services de gestion d'infrastructures et de gestion de services aux clients d'affaires. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du modèle de partage des activités mis en œuvre à la fin de 2004 à l'égard des activités de vente et de fonctions soutien administratif et nous permet de fournir des solutions intégrées des TIC aux clients et de nous présenter à nos clients d'affaires sous un seul et même visage.

Produits et services

Notre secteur des technologies de l'information tire des produits d'exploitation des services en TI et des solutions matérielles qu'il offre. Les produits d'exploitation découlant des services en TI proviennent de l'intégration de systèmes, la conception de logiciels, la maintenance et la mise au point d'applications, les services de gestion d'infrastructures et d'autres services de consultation en TI. Les produits d'exploitation tirés des solutions matérielles proviennent de la vente de matériel informatique, de périphériques et de progiciels.

Dans le Canada atlantique, nous vendons nos produits et services par l'intermédiaire de canaux de vente intégrés au secteur des télécommunications. Nous avons également environ 55 représentants des ventes directes dans d'autres régions. Par l'intermédiaire de nos équipes de professionnels en TI, nous planifions, concevons, construisons et exploitons des solutions de TI pour nos clients afin de répondre à leurs exigences de bout en bout en TI et comblons tous les besoins en matière d'infrastructure. Nous fournissons également des produits et des services aux diverses unités opérationnelles au sein du groupe de sociétés d'Aliant. En tirant partie de l'expertise, des connaissances et des capacités de xwave, nous avons solidifié notre position sur le marché et sommes en mesure d'offrir des solutions intégrées aux clients afin de combler tous leurs besoins en TI et en communications. La présence de xwave dans le Canada central et sur les marchés internationaux est également un moyen efficace de tirer parti des capacités et des gammes de produits offerts dans le Canada atlantique et nous prévoyons que cela contribuera à notre croissance future et à l'économie du Canada atlantique.

Compétences et connaissances spécialisées

La stratégie de croissance et de transformation des TIC entraîne une demande accrue de ressources en services professionnels ayant la capacité de travailler dans un contexte d'entreprise en transformation. Tout au long de 2005, nous avons ajouté des compétences de plus haut niveau en consultation au chapitre de la gestion de projets, d'architecture des solutions et de gestion des changements, lesquelles ont été complétées par l'acquisition des activités de Fujitsu dans l'Atlantique à la fin de l'année 2004. Bien que le marché du travail soit devenu de plus en plus concurrentiel, nous avons été en mesure de répondre à la demande par l'embauche directe de personnel ainsi que par l'intermédiaire de relations avec des sous-traitants. Au fur et à mesure que nous accroissons nos capacités dans des secteurs d'activité spécifiques tels que la défense, l'aérospatiale et les soins de santé, la demande pour du personnel spécialisé qualifié augmentera également et nous prévoyons qu'il sera nécessaire d'embaucher des gens pour combler ces postes spécialisés.

Des modes plus constants de livraison exigeront un engagement soutenu envers le perfectionnement des compétences associées à des outils comme le « processus unifié rationnel », la plate-forme de développement de logiciels d'IBM et les normes de prestation reconnues dans l'industrie, notamment l'intégration de stabilisation des capacités (« ICMM »). Des compétences axées sur la technologie à l'appui de Microsoft.net^{MC} et d'autres outils importants de développement d'applications sont également nécessaires pour maintenir une position de chef de file sur le marché des TIC. Des efforts sont en cours au chapitre du perfectionnement du personnel et de la restructuration des procédés pour répondre à ces besoins.

Concurrence

En 2005, xwave a conclu d'importants contrats qui ont eu une incidence favorable sur sa situation concurrentielle, notamment dans les domaines de l'aérospatiale, des soins de santé et de la sécurité publique. La participation de xwave au Programme d'hélicoptères maritimes du gouvernement fédéral représente non seulement un contrat important à long terme dans le secteur de la défense mais également une occasion de faire valoir l'expertise de la société sur le marché international dans ce secteur, ce qui, à notre avis, devrait contribuer à accroître les activités de la société.

En général, le secteur des TI est en progression mais il continue néanmoins d'être un marché très dynamique et hautement concurrentiel. Des pressions continuent d'être exercées sur les prix, lesquels doivent tenir compte du coût de la main-d'œuvre qui augmente généralement en raison de la forte demande sur le marché pour du personnel spécialisé. De plus, les clients demandent des solutions innovatrices qui répondent à leurs besoins commerciaux et produisent des efficacités opérationnelles et financières.

Cycles

Dans le secteur des solutions matérielles des TI, le premier trimestre de l'exercice est généralement le meilleur puisqu'il concorde avec les dépenses du gouvernement en fin d'exercice, bien que cet effet ait été quelque peu atténué au cours des dernières années. Les produits d'exploitation tirés des services en TI reposent sur des contrats et fluctuent selon la taille et le nombre de contrats en cours.

Modifications des contrats et nouveaux contrats

En 2005, les contrats existants de xwave ont fait l'objet d'importantes demandes de modifications et xwave a aussi entrepris de nouveaux projets visés par des contrats avec la GRC, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, NAV Canada, l'Agence des systèmes intelligents pour la santé et le gouvernement d'Ontario. En 2005, xwave a également signé trois contrats relativement au Programme des hélicoptères maritimes du gouvernement fédéral qui comportera des travaux de support et de développement qui s'étendront sur une période de 20 ans et qui rapporteront plus de 210 millions de dollars dans les coffres de la société, et a également renouvelé avec succès d'importants contrats de sous-traitance conclus

avec la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick et Services Nouveau-Brunswick afin de fournir des services de gestion d'infrastructures au cours des cinq prochaines années, dont la valeur totalise environ 60 millions de dollars. Xwave a également conclu un partenariat avec GE Healthcare en vue de la conception d'un système de gestion clinique qui pourra être offert aux médecins œuvrant en Ontario par l'intermédiaire d'un modèle de fournisseur de services applicatifs. Ces contrats renouvelés et nouveaux contribueront de manière importante à maintenir et à accroître les produits d'exploitation futurs.

FACTEURS DE RISQUE

Bien que la direction ait confiance dans nos perspectives à long terme, nous sommes conscients que nous sommes exposés à un certain nombre de risques dans le cours normal des activités, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. L'énoncé des risques présenté ci-après n'est pas exhaustif étant donné qu'il peut y avoir d'autres risques dont nous n'avons pas connaissance actuellement ou qui ont présentement, selon nous, peu d'incidence sur nos activités consolidées.

Structure de notre société

En tant que société constituée, Aliant Inc. n'exerce aucune activité importante ni n'a de sources importantes de revenu ni d'éléments d'actif autres qu'une participation dans ses filiales et une participation dans une coentreprise. Notre rendement financier et notre capacité d'assurer le service de notre dette et de payer des dividendes à nos actionnaires sont tributaires des dividendes et autres distributions que nous recevons à l'égard de nos participations dans nos filiales et notre coentreprise.

Dépendance envers le secteur des télécommunications

Notre rendement financier est tributaire de la performance de nos filiales et de notre coentreprise, en particulier de la performance des participations qui constituent notre secteur des télécommunications. Par conséquent, il est plus probable que les risques qui ont une incidence sur ce secteur aient une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation et l'entreprise de notre société dans son ensemble.

Volatilité des marchés boursiers

Les marchés boursiers sont habituellement exposés à une grande instabilité en raison de facteurs comme la fluctuation des taux d'intérêt, la conjoncture économique et l'incertitude politique. Cette instabilité des marchés influence le cours et les volumes de négociation des actions de nombreuses sociétés. Plus particulièrement, les actions de certaines entreprises de télécommunication ont vu le cours de leurs actions fluctuer en raison de facteurs propres à ce secteur comme la concurrence, les fusions et acquisitions, les spéculations sur la conversion à une structure de fiducie de revenu et l'évolution de diverses réglementations. Les différences entre nos résultats financiers réels ou prévus et les prévisions publiées par les analystes financiers peuvent aussi contribuer à ajouter un élément de volatilité dans nos actions ordinaires. Un recul important des marchés des capitaux en général ou une correction apportée aux cours ou aux volumes de négociation de nos actions ordinaires ou d'autres titres peut avoir une incidence importante et défavorable sur notre capacité de réunir des capitaux, d'émettre des titres d'emprunt, de conserver notre personnel ou de procéder à des acquisitions ou coentreprises stratégiques futures.

Conjoncture économique

Des changements dans la conjoncture économique, dans la confiance et les habitudes de consommation des clients ont une incidence sur la demande visant nos produits et services et les prix de ceux-ci. Un déclin de la conjoncture économique pourrait notamment entraîner ce qui suit :

- une demande moins importante que prévue pour les services et produits des TI et les solutions intégrées des TIC;
- une croissance moins importante que prévue des produits d'exploitation liés au service de données, en raison d'une demande moins élevée des clients d'affaire et de commerce de gros;
- des produits d'exploitation moins importants que prévus pour les services interurbains et les services sans fil en raison d'une utilisation moins importante; et
- des créances irrécouvrables plus élevées que prévues en raison d'une augmentation du risque lié au crédit.

L'existence de ces conditions ou l'émergence de nouvelles conditions pourrait entraîner une baisse des produits d'exploitation ou une augmentation des frais, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos résultats. Nous surveillons constamment la conjoncture économique de façon à nous permettre de mettre en oeuvre des stratégies pour atténuer les risques ou modifier les hypothèses utilisées pour évaluer les répercussions de ces risques sur nos résultats.

Capitalisation des régimes de retraite

Nos cotisations obligatoires à nos RRPD et à nos régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi pour 2006 devraient s'établir entre 120 et 130 millions de dollars. Cette estimation pourrait changer étant donné que nous demeurons exposés au risque général d'évaluation future. Des évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2005 doivent être faites pour tous nos RRPD. La mise à jour de ces évaluations actuarielles peut entraîner une modification des niveaux de capitalisation requis pour 2006 et par la suite. Si le rendement des actifs des régimes, l'intérêt sur les obligations ou les résultats réels des régimes se révélaient supérieurs ou inférieurs aux prévisions initiales, les évaluations pourraient se traduire par une hausse ou une baisse des cotisations minimales obligatoires.

Des cotisations plus élevées aux caisses des régimes améliorent progressivement la situation de capitalisation des RRPD. Nous modifions en même temps la répartition des actifs et les stratégies des caisses des régimes de retraite afin de parer à l'incidence que les fluctuations futures des taux d'intérêt et les rendements futurs des placements auront sur la situation de capitalisation des régimes. D'ailleurs, tous nos RRPD et nos régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi n'étant plus offerts pour les nouvelles adhésions, la croissance future de ces obligations se trouve plafonnée.

Dépendance envers les systèmes

Nous sommes dépendants de nos systèmes puisqu'ils nous permettent de fournir des services aux clients, de gérer les relations avec la clientèle, d'établir les factures et de gérer les stocks. Ils soutiennent aussi de nombreuses autres activités essentielles. Ces systèmes sont constitués de nombreuses pièces intégrées comprenant des câbles, du matériel, des bâtiments et des tours, du matériel de TI, des logiciels de TI ainsi que des données connexes. Notre exploitation dépend de l'efficacité avec laquelle nous protégeons ces éléments contre les dommages occasionnés par le feu, les catastrophes naturelles, les interruptions de courant, le piratage, les virus informatiques, les dispositifs neutralisants, les actes délibérés de vandalisme, les actes de guerre ou de terrorisme et d'autres événements. L'un ou l'autre de ces événements pourrait mettre un terme à nos activités. Nos systèmes sont connectés aux systèmes d'autres entreprises de télécommunications dont nous dépendons pour la fourniture de certains de nos services. L'un ou l'autre des événements susmentionnés, de même que des grèves ou autres conflits de travail, des faillites, des difficultés techniques ou d'autres événements touchant les réseaux de ces autres entreprises, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos affaires, y compris sur nos relations avec la clientèle et nos résultats d'exploitation.

Changement technologique

Nous exerçons nos activités dans un secteur qui est en constante évolution, qui est mû par des progrès technologiques rapides, l'évolution des normes de l'industrie, les besoins des clients et les courts cycles de vie des produits. Notre succès est tributaire de notre capacité de prévoir ces changements et d'y réagir de manière à offrir de façon efficace de nouveaux services et technologies à nos clients.

L'adoption de nouvelles technologies pour répondre à nos besoins commerciaux comporte un risque inhérent. Les cycles de vie des produits associés aux nouvelles technologies dans lesquelles nous investissons peuvent en effet être plus courts que ceux prévus en raison de l'évolution des normes ou de percées soudaines dans le développement de produits ou de services concurrents. Il peut en résulter une hausse des coûts de réingénierie pour l'intégration de la nouvelle technologie et les produits ou services offerts pourraient ne plus pouvoir être commercialisés, ou encore les prix pourraient chuter, ce qui se traduirait par une incidence financière défavorable.

Nous poursuivons l'évolution de l'infrastructure technologique à circuits de notre réseau vers une infrastructure IP. Cette évolution permet d'élaborer des services améliorés pour nos clients grâce à l'intégration de la voix, des données et des images. Cette intégration contribue de façon importante à améliorer l'efficacité au chapitre de l'exploitation et des capitaux. Dans certains cas, des investissements importants doivent être faits avant que nous puissions conclure si les nouveaux services auront du succès sur le marché. Il n'y a aucune certitude que les clients adopteront ces nouveaux services ou qu'ils délaisseront les services existants dans un délai raisonnable.

L'adoption de nouveaux services IP peut être influencée par la perception qu'ont les clients de la sécurité, de la fiabilité et de la qualité des réseaux IP. Il n'y a aucune certitude qu'il existera des solutions pour permettre aux fournisseurs de services de défendre parfaitement les clients contre toutes les formes de virus et d'attaques informatiques.

Nous réagissons à l'évolution technologique rapide en adoptant le développement de nouveaux services en collaboration avec des partenaires stratégiques, en accélérant la date de mise en marché de nouveaux services et en élaborant un plan de croissance intégré pour demeurer un fournisseur de services de la prochaine génération. Le succès de nouveaux produits est influencé par un certain nombre de facteurs dont certains échappent à notre contrôle. Nous déployons des efforts considérables pour nous assurer que nous interprétons et prédisons adéquatement les changements technologiques, le contexte réglementaire, les relations avec les partenaires et les demandes des clients, et que nous y réagissons tout aussi adéquatement. Toutefois, nous ne sommes pas à l'abri des changements soudains ou imprévus dans l'un ou l'autre de ces secteurs. Cette incertitude pourrait faire en sorte que les nouveaux services et produits ne soient pas en mesure de répondre aux attentes et se traduire par un bénéfice net inférieur à celui prévu.

Intensification de la concurrence

Le Canada atlantique demeure encore l'un des marchés les plus concurrentiels de l'industrie des télécommunications en Amérique du Nord pour les services locaux résidentiels. La croissance démographique et économique dans le Canada atlantique est plus lente que dans le reste du pays, pourtant nos concurrents figurent parmi les plus importantes entreprises à l'échelle nationale et internationale. Au sein de notre marché commercial, nous rivalisons avec des exploitants de services traditionnels de télécommunications qui mettent des services de communications à la portée du public et aussi avec des intégrateurs de systèmes de calibre international qui offrent des services de consultation et des solutions reposant sur des connaissances verticales approfondies acquises ailleurs.

Nous sommes déterminés à bâtir des relations de confiance avec nos clients et à collaborer avec eux pour assurer le succès de leur entreprise. Notre stratégie s'appuie sur l'évolution de nos services et forfaits pour créer une valeur irrésistible, sur l'innovation avec nos clients pour offrir des solutions entièrement intégrées en TIC, sur l'amélioration de notre structure de coûts pour établir des prix plus concurrentiels et sur l'expansion de notre réseau IP et de ses capacités en vue d'élargir l'accès et d'offrir

des solutions novatrices. La concurrence, et notamment les mouvements de l'environnement concurrentiel, peuvent exposer ces stratégies à un risque et, ainsi, avoir une incidence défavorable sur la croissance des produits d'exploitation et la rentabilité futures. C'est pourquoi nous surveillons continuellement le marché et apportons les correctifs appropriés pour demeurer les leaders.

Services locaux et interurbains

On s'attend à ce qu'en 2006 un nouveau concurrent commence à offrir des services téléphoniques locaux dans une bonne partie de notre marché. Ce concurrent sera en mesure d'offrir quatre services groupés, soit le téléphone, Internet, les services sans fil et la télévision. Les câblodistributeurs n'étant pas réglementés, ils peuvent offrir des services locaux groupés à prix cassés afin de s'approprier une part du marché. Nous faisons preuve de vigilance et, passionnément attachés à nos clients, nous continuons de leur offrir des forfaits économiques irrésistibles, qui combinent valeur, simplicité et prix concurrentiels. Cependant, rien ne garantit que ces offres ralentiront le taux de désabonnement et l'érosion de notre part de marché au profit des nouveaux venus.

En plus des câblodistributeurs qui nous livrent concurrence dans le marché des services locaux, le passage lent et progressif vers les services exclusivement sans fil au détriment des services sur fil menace toujours notre clientèle établie. Ainsi, la pression s'exerce sur les produits d'exploitation des services locaux et il s'ensuit une baisse des produits d'exploitation tirés des services et des fonctions assurés avec le réseau local, y compris les services Internet et interurbains.

La valeur des services interurbains, pris individuellement, a diminué, mais ces services demeurent une composante de l'arsenal de solutions offert à nos clients. Dans l'industrie des télécommunications, les services interurbains sont de plus en plus proposés à l'intérieur de forfaits à prix fixes, alors que d'autres options comme les services VoIP, les applications poste à poste et la messagerie instantanée remplacent les moyens traditionnels d'appel, contribuant à la baisse des prix et des minutes. La concurrence s'intensifie avec l'entrée en scène de fournisseurs de services de contournement et de fournisseurs de cartes prépayées, d'entreprises et de revendeurs intercirconscriptions de base et, récemment, de fournisseurs de services VoIP. Les services VoIP continueront d'éroder le marché des services interurbains traditionnels au fur et à mesure que cette technologie s'améliorera et que des services gérés VoIP seront mis sur le marché, rendant la technologie transparente et plus attrayante pour le consommateur. Nous sommes en train de faire un essai technologique de services VoIP et les résultats seront intégrés à notre stratégie axée sur l'évolution des services vocaux.

Services sans fil

Les fournisseurs de services sans fil nationaux et internationaux dominent notre industrie. Les concurrents élargissent leur couverture réseau et leurs points de vente, alors que les offres de services, assorties notamment de tarifs réduits sur les minutes d'appels interurbains et locaux, les applications et les combinés novateurs, sont présentés comme les nouveaux différenciateurs. Cette activité concurrentielle exerce une pression constante sur nos tarifs et sur nos produits d'exploitation. Nous nous attendons à ce que la concurrence demeure vive, puisque l'industrie prévoit une croissance continue de la pénétration des services sans fil ainsi que des nouvelles applications. Même si la concurrence menace notre position sur le marché, nous continuons d'investir dans notre réseau, de collaborer avec notre clientèle pour lui offrir des solutions novatrices et de maintenir une couverture étendue et fiable ainsi qu'un service à la clientèle digne de confiance.

Services Internet

La pénétration des services Internet dans notre marché ne ralentit pas. Alors que le protocole Internet devient la norme, nous subissons une concurrence de plus en plus diversifiée, provenant de partout dans le monde, allant des fournisseurs de services de câblodistribution avec une capacité excédentaire de réseau aux sociétés de TI, aux fournisseurs de matériel informatique et aux intégrateurs de systèmes qui regroupent de plus en plus de composantes de téléphonie et de services professionnels à l'intérieur de solutions à faibles prix. Ces concurrents sont un défi constant, en raison de la pression qu'ils exercent sur

nos prix, sur nos produits d'exploitation et sur notre part de marché. Nous continuerons à développer nos compétences en TIC et à servir nos clients avec une vision globale, en les aidant à moderniser leurs réseaux et en leur fournissant des solutions de premier ordre, adaptées à leur industrie.

Télévision

Nous faisons une percée dans le paysage télévisuel avec le lancement de TV Aliant, notre service de télévision sur IP. Nous avons lancé ce service dans une région, tout en offrant sur l'ensemble de notre marché la télévision par satellite grâce au service Bell ExpressVu. La télévision par câble envahit la presque totalité de notre marché dont elle possède la plus grande part. Bien que nous commençons à accroître notre part de marché avec le service TV Aliant et que les possibilités de croissance soient fortes dans certains marchés précis, le service TV Aliant nécessite une connexion Internet à haute vitesse et dépendra donc de la pénétration des services Internet à haute vitesse dans les régions urbaines. La télévision fait partie intégrante des choix de divertissement à la maison et des forfaits. Par l'entremise du service TV Aliant, nous offrons à nos clients la possibilité d'être parmi les premiers à adopter un produit à la fois novateur et familier.

Modifications de la réglementation

Cadre réglementaire général

Les décisions rendues par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») influent sur les activités de Télécommunications Aliant, notre principale société du secteur Télécommunications. L'année a été éprouvante, le CRTC ayant rendu plusieurs décisions importantes.

Notre rentabilité continue de subir le contrecoup des modifications apportées à la réglementation des tarifs et des modalités applicables aux services dont les prix sont réglementés. Toute révision future de la réglementation risque d'avoir une incidence sur notre capacité à demeurer concurrentiels et sur nos produits et charges d'exploitation futurs.

Le 22 mars 2006, le Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications a déposé son rapport final qui était très attendu. Ce rapport très fouillé fournit au ministre de l'Industrie des recommandations sur la stratégie à adopter à l'égard de la politique de télécommunications, du cadre de réglementation et des technologies de l'information et des communications. Le Groupe d'étude a conclu qu'il était temps d'apporter des changements majeurs aux approches actuelles en matière de réglementation et de politiques, qui permettront à notre secteur de réagir plus rapidement à l'évolution de la technologie et du marché.

Pour le moment, les prix des services de télécommunications offerts par les entreprises de services locaux concurrentiels (ESLC) ne sont aucunement réglementés, alors que les tarifs de bon nombre de nos services locaux et autres services téléphoniques continuent d'être régis par le CRTC. Toute modification apportée à la réglementation de ces services pourrait nous toucher.

Le CRTC se penche actuellement sur un certain nombre de questions susceptibles d'avoir des retombées financières sur notre entreprise. Une décision est attendue en avril 2006 en réponse à notre demande au CRTC de s'abstenir de réglementer les prix des services locaux résidentiels dans certaines régions ou dans certains indicatifs en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Cette abstention de réglementation créerait plus de souplesse sur le plan des prix ainsi qu'une concurrence symétrique. De plus, nous attendons sous peu une décision du CRTC relativement à notre demande d'exclure, des calculs des rabais relatifs à la qualité du service, nos résultats non conformes de la période d'avril 2004 à décembre 2004 correspondant à la durée de l'arrêt de travail de 2004. Nous devons en outre faire face à de nouveaux défis en 2006, notamment l'appel de la décision du CRTC sur la réglementation des services VoIP et la mise en oeuvre des exigences du CRTC au sujet de la transférabilité des numéros de services sans fil.

Demande d'abstention de réglementation des services locaux

En avril 2004, nous avons demandé au CRTC de s'abstenir de réglementer le service téléphonique résidentiel local dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard où règne une vive concurrence pour le service résidentiel local.

En plus de notre requête d'abstention, nous avons également fait une demande de dispense provisoire à l'égard de certaines restrictions applicables aux promotions et à certains tarifs nécessitant une autorisation du CRTC, jusqu'à ce que le CRTC rende une décision sur notre requête d'abstention de réglementation des services locaux. En août 2004, le CRTC a décidé que notre demande de dispense sera incluse dans l'instance sur notre requête d'abstention.

Le 7 octobre 2005, le processus officiel relatif à l'instance du CRTC portant sur notre requête d'abstention de réglementation des services locaux a été achevé, et une décision est attendue en avril 2006.

Rabais tarifaires relatifs à la qualité du service

En 2005, nous avons déposé auprès du CRTC une requête demandant que soient exclus, des calculs des rabais liés à la qualité des services, certains résultats non conformes attribuables à la durée de l'arrêt de travail de nos employés syndiqués en 2004 et aux retombées de l'arrêt de travail prolongé.

Le CRTC a retardé sa décision quant à notre période financière de 2004 et devrait la rendre plus tard en 2006.

Compte de report

C'est dans sa décision sur le plafonnement des prix de 2002 que le CRTC a créé les comptes de report. Il réagissait ainsi aux inquiétudes que les baisses de prix des ESLT pour les services résidentiels d'après la formule de calcul des prix plafonds nuiraient à la concurrence. Ce faisant, le CRTC a ordonné aux compagnies de verser dans ce compte théorique les sommes qui leur auraient été accordées au titre des réductions tarifaires annuelles. Le 16 février 2006, le CRTC a rendu sa décision concernant l'application des règles relatives aux comptes de report, indiquant que les ESLT devraient régler les soldes accumulés dans leurs comptes de report en élargissant leurs services à large bande aux régions rurales et éloignées qui n'ont actuellement aucun service et qui n'en auraient pas autrement, et en améliorant l'accessibilité aux services de télécommunications aux personnes handicapées. Notre compte de report est estimé à 22,0 millions de dollars.

Prolongation de la période de plafonnement des prix

Les règles actuelles relatives au plafonnement des prix, qui devaient prendre fin en 2006 en vertu de la décision sur le plafonnement des prix de mai 2002 du CRTC, ont été prolongées d'un an, jusqu'au 31 mai 2007. Les prix de certains services des ESLT resteront plafonnés par un indice calculé à l'aide d'un facteur de compensation de la productivité cible et du taux d'inflation. Pendant les années au cours desquelles l'inflation est inférieure au facteur de compensation de la productivité cible, les ESLT devront réduire certains prix au détail.

Le CRTC commencera un examen des prix plafonds au cours de la première moitié de 2006, une fois sa décision sur la requête d'abstention de réglementation des services locaux publiée. La décision du CRTC à l'issue de cet examen pourrait avoir une incidence importante sur notre entreprise, de même que sur notre clientèle et nos concurrents.

Appel relatif à la réglementation des services VoIP

Avec d'autres ESLT canadiennes, nous avons déposé une requête auprès du Gouverneur en Conseil afin d'obtenir une révision de fond de la décision du CRTC sur la réglementation des services VoIP. Dans

notre requête, nous insistons sur le fait que les services VoIP sont des services différents des services d'accès au réseau terrestre traditionnel et que l'approche du CRTC quant à la réglementation des services VoIP nuirait à l'innovation et à la concurrence au Canada.

Si la décision du CRTC était maintenue telle quelle, nous nous retrouverions dans une situation où nos prix seront réglementés, mais pas ceux de nos concurrents. Cette situation porterait tort à nos revenus futurs.

Transférabilité des numéros des services sans fil

En décembre 2005, le CRTC a rendu sa décision sur la mise en oeuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil, établissant la transférabilité des numéros de téléphone entre les fournisseurs de services sans fil au Canada et entre les services sans fil et les services sur fil.

Certains fournisseurs de services sans fil doivent mettre en oeuvre une transférabilité complète d'ici le 14 mars 2007, tandis que d'autres fournisseurs, dont Télécommunications Aliant, doivent être en mesure d'exporter des numéros d'ici le 14 mars 2007 et d'importer des numéros d'ici le 12 septembre 2007. À cette fin, nous nous doterons sans doute d'un plan global de mise en oeuvre pour toutes nos modifications de systèmes; par conséquent, nous comptons assurer une mise en oeuvre complète de la transférabilité des numéros dès la première date.

Cette question touche nos clients de même qu'un certain nombre de nos systèmes internes sans fil et sur fil. Le calendrier de mise en oeuvre sera très exigeant.

Éventualités juridiques et modifications des lois et règlements

Nous étudions toutes les actions en justice et évaluons la probabilité d'un résultat défavorable et son incidence possible. Les pertes sont comptabilisées quand une perte potentielle est jugée probable et que son incidence peut être raisonnablement estimée. Toutefois, des litiges en cours ou futurs pourraient encore avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie et notre situation financière pour la période pendant laquelle le jugement est prononcé ou le règlement est survenu. De plus, l'adoption de nouvelles lois, les modifications aux lois ou à leur interprétation, notamment des changements dans les lois fiscales ou dans les taux d'imposition, pourraient avoir une incidence défavorable ou importante sur nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie et notre situation financière.

Risques de gestion des capitaux

Les opérations financières auxquelles nous participons peuvent nous exposer à des risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'instruments financiers. Pour une description plus détaillée de notre exposition à ces risques et des procédés en place pour les atténuer, se reporter à la note 18 afférente à nos états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2005.

Risque lié au crédit

Nous sommes exposés au risque lié au crédit à l'égard des comptes clients mais la concentration de ce risque est minimisée puisque notre clientèle est vaste et diversifiée. Nous avons des procédés en matière d'évaluation, d'approbation et de surveillance du crédit destinés à atténuer les risques liés au crédit possibles et nous constituons des réserves pour les pertes possibles liées au crédit, qui sont évaluées sur une base continue.

Positions de taux d'intérêt

Notre dette à long terme est constituée principalement d'emprunts à taux fixe. Nous avons conclu un contrat de swap de taux d'intérêt aux termes duquel nous échangeons notre taux d'intérêt fixe sur un

montant nominal de 100 millions de dollars de dette à long terme contre un taux d'intérêt variable. Cela fait en sorte qu'environ 11 % de l'ensemble de notre dette est exposé aux fluctuations à court terme des taux d'intérêt.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Nous versons des dividendes, tels qu'ils ont été approuvés par le conseil d'administration, en fonction de notre bénéfice. Les dividendes sont habituellement versés à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre. Il y a eu une exception à cet échéancier lorsqu'Aliant a annoncé qu'elle reporterait de quatre jours, soit jusqu'au 3 janvier 2006, le versement du dividende trimestriel sur les actions ordinaires de 0,295 \$ par action ordinaire déjà annoncé. Le conseil d'administration d'Aliant a pris cette décision de reporter la date de versement de dividende, initialement prévue le 30 décembre 2005, pour que les actionnaires puissent bénéficier de l'annonce faite récemment par le gouvernement fédéral de son intention d'accroître le crédit d'impôt et d'améliorer le système de majoration de crédit fiscal pour dividendes prévus aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les dividendes versés après le 1^{er} janvier 2006.

Nous avons versé un dividende trimestriel de 0,225 \$ l'action ordinaire (0,90 \$ par année) de 1999 jusqu'au troisième trimestre de 2002. Nos dividendes trimestriels versés par action ordinaire pour les trois derniers exercices sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Historique des dividendes trimestriels

Année	T1	T2	T3	T4
2005	0,295 \$	0,295 \$	0,295 \$	0,295 \$
2004	0,275 \$	0,275 \$	0,275 \$	0,275 \$
2003	0,250 \$	0,275 \$	0,275 \$	0,275 \$

Le 26 janvier 2006, le taux de dividende a de nouveau été haussé par un dividende déclaré de 0,31 \$ (1,24 \$ par action par année) par action ordinaire, payable le 31 mars 2006 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2006.

Si Aliant est convertie en une fiducie de revenu tel qu'il est décrit sous la rubrique « Faits nouveaux », les actionnaires d'Aliant recevront des parts de la fiducie en échange de leurs actions ordinaires d'Aliant. Il est prévu que la fiducie effectuera des distributions au comptant mensuelles aux porteurs de parts.

Les porteurs d'actions privilégiées série 2 ont droit à un dividende en espèces privilégié cumulatif fixe de 1,3625 \$ par action par année, lorsque le conseil d'administration d'Aliant déclare un tel dividende, payable trimestriellement le dernier jour des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. Si les actions ne font pas l'objet d'un rachat à une date antérieure, le dividende fixe sur les actions de la série 2 sera rajusté tous les cinq ans à compter du 30 juin 2006 à un taux qui n'est pas inférieur à 80 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans. Le 26 janvier 2006, notre conseil a déclaré un dividende privilégié de 0,340625 \$ par action privilégiée payable le 31 mars 2006 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2006. Un dividende de 0,340625 \$ par action privilégiée a été versé trimestriellement depuis le début, en juillet 2001.

STRUCTURE DU CAPITAL

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Notre structure du capital se compose actuellement de divers titres d'emprunt et d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées émissibles en série. Si Aliant est convertie en une fiducie de revenu tel qu'il est décrit sous la rubrique « Faits nouveaux », la structure du capital sera modifiée.

Titres d'emprunt

Au 31 décembre 2005, nous avons des marges de crédit d'exploitation totalisant 686,0 millions de dollars (636,5 millions de dollars en 2004), dont 350,0 millions de dollars (350,0 millions de dollars en 2004) étaient engagés pour soutenir notre programme de papier commercial (« PC »), 125,9 millions de dollars (80,6 millions de dollars en 2004) pour soutenir des lettres de crédit et des garanties et 210,1 millions de dollars (205,9 millions de dollars en 2004) en marges de crédit d'exploitation non engagées. À la fin de l'exercice 2005, nous n'avions aucun solde impayé aux termes du programme de PC (aucun solde en 2004) mais nous avons un solde impayé aux termes des lettres de crédit et des garanties fournies à l'égard des marges de crédit d'exploitation de 98,3 millions de dollars (80,6 millions de dollars en 2004) et un solde impayé aux termes de nos marges de crédit d'exploitation non engagées de 10,5 millions de dollars (2,2 millions de dollars en 2004).

Au 31 décembre 2005, notre dette à long terme s'établissait à 904,5 millions de dollars (896,4 millions de dollars en 2004). Cette dette était composée de 185,0 millions de dollars (185,0 millions de dollars en 2004) d'obligations hypothécaires de premier rang qui sont garanties par certains de nos éléments d'actif, de 700,0 millions de dollars (700,0 millions de dollars en 2004) de débentures non garanties et de billets à moyen terme, de 14,0 millions de dollars (4,5 millions de dollars en 2004) d'obligations au titre des contrats de location-acquisition et de 5,5 millions de dollars d'autres obligations (6,8 millions de dollars en 2004).

Actions ordinaires

Au 31 décembre 2005, nous avons 127 137 554 actions ordinaires émises et en circulation. Les porteurs de nos actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil d'administration en déclare. Chaque action ordinaire donne droit à son porteur à une voix aux assemblées des actionnaires. En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, après le paiement de toutes les dettes impayées et des autres sommes payables à l'égard des actions qui ont priorité de rang sur les actions ordinaires, nos éléments d'actif restants pouvant être distribués seront distribués proportionnellement entre les porteurs d'actions ordinaires. Les porteurs d'actions ordinaires n'ont aucun droit de conversion, de souscription ou de préemption.

Le 2 février 2005, nous avons annoncé le dépôt auprès de la TSX de notre préavis de rachat, de temps à autre, d'un nombre maximum de 6 637 200 de nos actions ordinaires émises et en circulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les actions devant être rachetées représentaient environ 5,0 % du total de nos actions ordinaires émises et en circulation le 31 janvier 2005, soit 132 744 009 actions. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, nous avons acheté à des fins d'annulation 5 797 715 actions. Nous avons aussi obtenu de la TSX l'autorisation de permettre à Bell Canada, actionnaire majoritaire d'Aliant, de participer au prorata à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités si elle décide de le faire. La participation de Bell Canada a été approuvée par son conseil d'administration et cette dernière a participé au prorata à cette offre. Aux termes de l'offre publique de rachat, Aliant a pu racheter, de temps à autre, ses actions ordinaires contre une somme en espèces selon le cours du marché, à un rythme et selon un montant déterminés à son gré, sous réserve des règles de la TSX. Notre conseil d'administration était d'avis que ces rachats étaient au mieux de nos intérêts et qu'ils constituaient un usage souhaitable des fonds de la société. Les rachats d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités se sont déroulés sur la période de douze mois qui débutait le 4 février 2005. Toutes les actions rachetées dans le cadre de cette offre ont été annulées. Nos actionnaires peuvent obtenir gratuitement un exemplaire du préavis en nous adressant une demande à cet effet.

Actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif

Au 31 décembre 2005, nous avons 7 000 000 d'actions privilégiées série 2 émises et en circulation, rachetables au prix de 25,00 \$ l'action et comportant un taux de dividende annuel fixe de 1,3625 \$ par action. Ces actions ne comportent pas de droit de vote, sauf dans certaines circonstances, et sont rachetables à notre gré le 30 juin 2006, ou le 30 juin à tous les cinq ans par la suite. Les actionnaires

privilégiés peuvent convertir au pair leurs actions privilégiées série 2 en actions série 3 le 30 juin 2006 ou le 30 juin à tous les cinq ans par la suite, dans la mesure où nous n'avons pas remis d'avis de rachat. Le dividende fixe sur les actions série 2 est versé trimestriellement et sera rajusté tous les cinq ans à compter du 30 juin 2006, à un taux qui n'est pas inférieur à 80 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans. Les actions série 3 comportent des modalités essentiellement semblables à celles des actions série 2 sauf que, si elles sont émises, elles donnent droit à un taux de dividende ajustable variable mensuel.

Contraintes

La *Loi sur les télécommunications de 1993* prévoit des restrictions à l'égard des investissements étrangers dans le secteur des télécommunications. L'article 16 de cette loi stipule que pour être admise à opérer comme entreprise de télécommunications au Canada, l'entreprise de télécommunications doit être une personne morale constituée ou prorogée sous le régime des lois fédérales ou provinciales et « être la propriété de Canadiens et sous contrôle canadien ». Aux termes du paragraphe 16(3) de cette loi, est la propriété de Canadiens et est contrôlée par ceux-ci la personne morale dont au moins 80 % des actions avec droit de vote émises et en circulation sont la propriété effective, directe ou indirecte, de Canadiens, à l'exception de celles qui sont détenues à titre de sûreté uniquement.

En 1994, le gouvernement du Canada a adopté le Règlement sur la propriété et le contrôle des entreprises de télécommunications canadiennes, qui fixe le niveau minimal de propriété canadienne à l'égard de la propriété de la société de portefeuille à 66 ⅔ % des actions comportant droit de vote. Aliant, en tant que société de portefeuille dont les actions sont négociées en bourse et qui est propriétaire de Télécommunications Aliant, garde nos limites de propriété étrangère en deçà de cette contrainte.

NOTES

Les notes de crédit visent à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres.

Les notes à court terme visent à donner une indication du risque que l'emprunteur n'honore pas pleinement ses obligations à court terme en temps opportun. Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») attribue des notes aux dettes à court terme, notamment le PC, qui vont de « R-1 », indiquant la qualité de crédit supérieure à « R 3 », indiquant des valeurs spéculatives. Parallèlement, les notes attribuées par Standard & Poor's (« S&P ») vont de « A 1 », soit la note la plus élevée, à « C », la note la plus faible.

Les notes attribuées aux dettes à long terme visent à donner une indication du risque qu'un emprunteur n'honore pas pleinement ses obligations en temps opportun, aussi bien pour les intérêts que pour le capital. L'échelle de notation de DBRS pour la dette à long terme va de « AAA », soit la qualité de crédit la plus élevée, à « D », en souffrance. Parallèlement, les notes de S&P sont comprises entre « AAA », soit la plus élevée, à « D », soit la plus faible.

Les notes attribuées aux actions privilégiées visent à donner une indication du risque qu'un emprunteur n'honore pas pleinement ses obligations en temps opportun, tant pour les dividendes que pour le capital. DBRS attribue des notes aux actions privilégiées qui vont de « Pfd-1 », indiquant une qualité de crédit supérieure, à « Pfd-5 », indiquant des valeurs spéculatives. Parallèlement, les notes attribuées par S&P vont de « P-1 », soit la note la plus élevée, à « P-5 », soit la note la plus faible.

Pour DBRS et S&P, les mentions de « haut » ou « bas » et « plus » ou « moins », respectivement, en regard d'une note, indiquent la position relative d'un émetteur au sein de la catégorie de notation. L'absence d'une telle mention signifie qu'une note se situe généralement dans le milieu de cette catégorie.

L'indication « perspective » ou « tendance » de S&P et de DBRS, respectivement, s'ajoute à la note et est « positive », « stable » ou « négative ». Cette indication vise à fournir à l'investisseur une

compréhension de l'avis de l'agence de notation concernant la perspective pour la notation en question. Cependant, une perspective ou une tendance positive ou négative n'indique pas nécessairement qu'un changement de note est imminent. S&P ne donne de perspective que pour la note de crédit de l'entreprise de l'émetteur et non pour chaque émission particulière.

Au deuxième trimestre de 2005, S&P et DBRS ont modifié la perspective, ou tendance, de nos notes de crédit d'entreprise qui est passée de stable à négative, sauf pour la note de crédit de la dette à court terme d'Aliant (notre programme de PC) qui est demeurée stable.

Puis, au quatrième trimestre de 2005, DBRS a baissé la note de crédit d'Aliant et la note de la dette à long terme, mais en ramenant la tendance à stable. La note à court terme du programme de PC d'Aliant n'a pas été changée. Nos notes au 31 décembre 2005 par rapport aux notes au 31 décembre 2004 se présentaient comme suit :

	Notes au 31 décembre 2005		Notes au 31 décembre 2004	
	S&P	DBRS	S&P	DBRS
Note de crédit d'Aliant	« A » perspective négative	« BBB (élevé) » tendance stable	« A » perspective stable	« A (bas) » tendance stable
Actions privilégiées d'Aliant	P-2 (élevé)	« Pfd-3 (élevé) » tendance stable	P-2 (élevé)	« Pfd-2 (bas) » tendance stable
Papier commercial d'Aliant	A-1	« R-1 (bas) » tendance stable	A-1	« R-1 (bas) » tendance stable
Dette à long terme non garantie de Télécommunications Aliant	« A »	A (bas) » tendance stable	A	« A » tendance stable

Les révisions au cours de 2005 reflètent en général les prévisions de ces agences de notation d'une augmentation de la concurrence dans les services locaux avec le lancement, par les sociétés de câblodistribution, de services VoIP au Canada.

Une note de « A » attribuée par DBRS indique une qualité de crédit satisfaisante. Bien que la protection du capital et des intérêts soit importante, ces entités sont considérées comme étant plus vulnérables aux changements négatifs à la situation financière et aux conditions économiques et sont plus touchées par le repli conjoncturel que les sociétés qui ont obtenu une meilleure note. Une note de « BBB » de DBRS indique une qualité de crédit adéquate. La protection du capital et des intérêts est considérée comme acceptable, mais ces entités sont passablement vulnérables aux changements négatifs à la situation financière et aux conditions économiques, ou il peut y avoir d'autres conditions défavorables qui réduisent la force de l'entité et de ses titres notés.

Une note de « A » de S&P indique une bonne capacité à remplir ses engagements financiers, mais la perspective négative suggère qu'Aliant est plus vulnérable à un environnement économique difficile que les entreprises qui ont obtenu une meilleure note.

Les dettes à court terme qui ont reçu une note de « R-1 (bas) » de DBRS sont considérées avoir une qualité de crédit satisfaisante. La position et les perspectives globales en ce qui a trait aux principales liquidités, aux dettes et aux ratios dette/revenu ne sont généralement pas aussi favorables que celles attribuées aux dettes qui se situent dans des catégories de notation plus élevées, mais ces facteurs sont tout de même notables. Tout facteur négatif admissible qui existe est considéré pouvoir être géré, et la taille de l'entité est généralement suffisante pour lui permettre d'avoir une certaine influence dans son secteur. Les obligations à court terme qui se sont vu attribuer une note de « A-1 » par S&P indiquent une forte capacité du débiteur à remplir ses engagements financiers à l'égard de l'obligation.

Les actions privilégiées qui se sont vu attribuer une note de « P-2 » par S&P ont une qualité de crédit satisfaisante. Les actions privilégiées qui se sont vu attribuer une note de « Pfd-3 » par DBRS ont une

qualité de crédit adéquate. Une note de « Pfd-3 » correspond généralement à des sociétés dont la note attribuée à leurs obligations de premier rang se situe dans la limite supérieure de la catégorie de notation « BBB ».

Le dernier rapport relatif à la notation de DBRS, avant notre annonce du 7 mars 2006 sur la conversion en fiducie de revenu, met en évidence la subordination structurelle de la société de portefeuille d'Aliant et notre forte dépendance aux flux de trésorerie en amont provenant de notre principale filiale de télécommunications, comme défis. De plus, DBRS a suggéré qu'il y avait un risque que nous investissions dans des éléments d'actif assortis de périodes de récupération échelonnées sur une longue période. Nous tirons notre capacité de crédit de Télécommunications Aliant.

En ce qui concerne Télécommunications Aliant, DBRS met en évidence les défis suivants pour la note de crédit actuelle de Télécommunications Aliant. Télécommunications Aliant a peu d'envergure par rapport aux autres entreprises de télécommunications en Amérique du Nord, avec seulement 1,5 million d'abonnés à l'accès aux réseaux. Cette situation est liée au fait que Télécommunications Aliant exerce ses activités dans le Canada atlantique où les taux de croissance démographique et économique sont inférieurs à la moyenne nationale. Ces facteurs limitent les possibilités de croissance dans le Canada atlantique. Cependant, cette restriction constitue également un obstacle important à la pénétration des nouveaux concurrents.

DBRS a aussi indiqué que malgré l'évolution rapide de la technologie, les mises à niveau des infrastructures sont coûteuses à entreprendre. Au cours des cinq dernières années, Télécommunications Aliant a investi considérablement dans l'infrastructure à large bande et sans fil, sans garantie que ces services généreront une nouvelle croissance des produits d'exploitation. Des investissements futurs peuvent entraîner des dépenses en immobilisations plus élevées au cours des cinq prochaines années. À ce moment-là, DBRS a remarqué que nous n'avons pas de solutions de télévision à long terme pour compléter notre ensemble actuel de services de communication. Notre solution consistait plutôt à utiliser le fournisseur par satellite Bell ExpressVu pour offrir les services de vidéo.

Entre-temps, avant notre annonce du 7 mars 2006 sur la conversion en fiducie de revenu, le raisonnement de notation le plus récent de S&P fait état des risques suivants. Nous avons perdu un certain nombre d'abonnés résidentiels qui se sont tournés principalement vers un opérateur de services de câblodistribution titulaire dans les marchés de la Nouvelle-Écosse et de l'île-du-Prince-Édouard. Nous avons en grande partie compensé les baisses des produits d'exploitation tirés des services locaux de même que les baisses marginales des produits d'exploitation tirés des services interurbains au moyen d'une augmentation des produits d'exploitation tirés des services sans fil et Internet haute vitesse. Une grande partie de nos produits d'exploitation provient des services vocaux locaux et interurbains, lesquels peuvent être soumis dans l'avenir à des pressions accrues exercées par de nouveaux venus offrant les services VoIP. Bien que l'on ne s'attende pas à ce que les services VoIP aient une incidence sur les résultats à court terme, les effets à long terme pourraient être considérables. Pour maintenir nos notes de crédit, nous devons continuer à compenser les diminutions dans ces secteurs par la croissance de nos services sans fil et Internet ainsi que par le maintien d'un solide profil financier. De plus, S&P prévoit que nous continuerons d'avoir des besoins de capitalisation modestes pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours des prochaines années. Toutefois, les besoins de capitalisation peuvent être gérés et ils ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos flux de trésorerie.

Le 7 mars 2006, après qu'Aliant et BCE ont annoncé les plans en vue de créer une fiducie de revenu pour les activités sur fil régionales, DBRS a placé les notes d'Aliant et de Télécommunications Aliant sous surveillance avec implications à venir. DBRS a estimé que le changement imminent à la structure du capital associé au mouvement de l'actif sur fil d'Aliant en une structure de fiducie de revenu, ainsi que l'incertitude éventuelle sur la manière dont les porteurs de titres de créance existants d'Aliant seront traités durant le processus, doivent être étudiés. À la conclusion de la conversion en fiducie, DBRS a indiqué que la note provisoire de « BBB (élevé) » sera attribuée à la nouvelle fiducie de revenu. DBRS prévoit délivrer un rapport complet relatif à la notation à la clôture de la transaction au cours de la deuxième partie de 2006. De manière semblable, S&P a mis les notes de crédit d'Aliant et de Télécommunications Aliant sous surveillance, avec implications négatives. À la conclusion de la

conversion en fiducie, S&P prévoit que la note de crédit d'Aliant sera baissée à « BBB », avec une perspective stable. S&P prévoit délivrer un rapport complet relatif à la notation à la clôture de la transaction au cours de la deuxième partie de 2006.

Les notes de crédit attribuées à nos titres par S&P et DBRS ne constituent pas des recommandations d'acheter, de détenir ou de vendre les titres pour autant que ces notations ne constituent pas un commentaire quant au cours ou à la pertinence à l'égard d'un épargnant donné. Rien ne garantit que les notes indiquées plus haut demeureront en vigueur pendant une période donnée ou qu'elles ne seront pas révisées ou retirées par S&P ou DBRS à tout moment dans l'avenir si, de l'avis de l'une d'elles ou des deux, les circonstances le justifient.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

VARIATION DU COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Nos actions ordinaires et privilégiées sont inscrites à des fins de négociation à la cote de la TSX sous les symboles « AIT » et « AIT.PR.A », respectivement. La variation mensuelle du cours et le volume des opérations sur les titres pour l'exercice 2005 sont indiqués ci-dessous.

Variation mensuelle du cours et volume des opérations sur les actions ordinaires

	Prix		Volume moyen (en milliers d'actions)
	Haut (\$)	Bas (\$)	
Janvier	29,73	27,10	101,01
Février	29,37	27,26	117,85
Mars	29,49	28,27	91,59
Avril	29,00	25,75	79,86
Mai	28,05	26,25	92,67
Juin	28,00	26,40	112,87
Juillet	27,50	26,02	90,10
Août	27,80	26,59	85,63
Septembre	30,00	27,16	164,13
Octobre	28,85	26,05	110,40
Novembre	29,48	27,00	181,45
Décembre	31,00	28,50	343,36

Variation mensuelle du cours et volume des opérations sur les actions privilégiées

	Prix		Volume moyen (en milliers d'actions)
	Haut (\$)	Bas (\$)	
Janvier	26,50	25,65	3,28
Février	26,60	25,66	4,19
Mars	26,16	25,50	2,08
Avril	26,10	25,03	3,77
Mai	26,14	25,76	22,88
Juin	26,74	25,45	2,36
Juillet	26,09	25,40	3,09
Août	26,09	25,60	2,73
Septembre	26,50	25,35	1,78
Octobre	25,60	25,30	1,53
Novembre	25,99	25,00	8,96
Décembre	25,59	24,56	2,84

Le papier commercial d'Aliant se négocie sur le marché monétaire canadien; toutefois, Aliant n'a émis aucun papier commercial en 2005.

Les actions ordinaires de Télécommunications Aliant sont toutes détenues par Aliant et ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse. Les débetures, billets à moyen terme et obligations hypothécaires de premier rang de Télécommunications Aliant ont été émis dans le public et se négocient sur le marché obligataire public.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le 29 mars 2006, nos administrateurs et membres de la haute direction en tant que groupe détenaient, à titre de propriétaires véritables, directement ou indirectement, environ 83 740 actions ordinaires d'Aliant, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces actions.

Administrateurs

Les noms de nos administrateurs sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Tous les administrateurs restent en fonction le temps d'un mandat. Le mandat correspond à la période entre les assemblées annuelles des actionnaires d'Aliant. Nous avons les comités permanents suivants : 1) vérification; 2) régie d'entreprise; 3) ressources humaines et rémunération; 4) investissements; 5) régime de retraite à prestations déterminées; et 6) régime de retraite à cotisations déterminées. Nous n'avons pas de comité de direction du conseil d'administration. Également, le 7 décembre 2005, le conseil d'administration a mis sur pied un comité indépendant constitué entièrement d'administrateurs indépendants, pour étudier l'opération proposée décrite sous la rubrique « Évolution récente » de la présente notice annuelle et conseiller le conseil à cet égard.

Le nom, le poste au sein du conseil, les comités dont il est membre, la province ou l'État de résidence et les principaux postes occupés de chacun de nos administrateurs au 29 mars 2006 sont indiqués ci-dessous :

Nom, poste et comités	Poste principal	Province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis le
Miller H. Ayre, C.M. Président du comité de régie d'entreprise et membre du comité des ressources humaines et de rémunération	Éditeur de groupe, Transcontinental Atlantic Media Group GP et éditeur, The Telegram (journaux)	Terre-Neuve-et-Labrador, Canada	29 septembre 1999
J. Charles Caty Président du comité des ressources humaines et de rémunération et membre du comité d'investissement	Administrateur de sociétés	Ontario, Canada	29 septembre 1999
Robert P. Dexter, c.r. Président du comité d'investissement et membre du comité de vérification	Président du conseil et chef de la direction, Voyages Maritime inc. (voyages)	Nouvelle-Écosse, Canada	29 septembre 1999
Jay Forbes, F.C.A.	Président et chef de la direction, Aliant Inc. (télécommunications)	Nouveau-Brunswick, Canada	19 avril 2002

Nom, poste et comités	Poste principal	Province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis le
Lawson Hunter Membre du comité d'investissement	Vice-président à la direction et chef des services généraux, BCE Inc. et Bell Canada (télécommunications)	Ontario, Canada	28 juin 2004
R. Terry Mosey Membre des comités du régime de retraite à prestations déterminées et du régime de retraite à cotisations déterminées	Administrateur de sociétés	Ontario, Canada	15 décembre 2003
Edward Reevey, F.C.A. Président du comité de vérification, du comité du régime de retraite à prestations déterminées et du comité du régime de retraite à cotisations déterminées	Président du conseil et chef de la direction, Addee Developments Limited et Eedda Capital Inc. (sociétés de portefeuille privées)	Nouveau-Brunswick, Canada	29 septembre 1999
Karen Sheriff Membre du comité de régie d'entreprise	Présidente, Petites et moyennes entreprises, Bell Canada (télécommunications)	Ontario, Canada	28 juin 2004
Catherine Tait Membre du comité de vérification et du comité de régie d'entreprise	Présidente, Duopoly, Inc. (société de production indépendante)	New York, États-Unis	20 avril 2001
Stephen G. Wetmore Membre du comité des ressources humaines et de rémunération	Vice-président à la direction, BCE Inc. et président de groupe, Performance de l'entreprise et marchés nationaux, Bell Canada (télécommunications)	Ontario, Canada	29 septembre 1999
Charles W. White, c.r. Président du conseil et membre du comité de vérification, du comité de régie d'entreprise, du comité des ressources humaines et de rémunération, du comité du régime de retraite à prestations déterminées, du comité du régime de retraite à cotisations déterminées et du comité d'investissement	Avocat, White Ottenheimer & Baker (cabinet d'avocats)	Terre-Neuve-et-Labrador, Canada	29 septembre 1999
Victor L. Young, c.r. Membre du comité de vérification et du comité de régie d'entreprise	Administrateur de sociétés	Terre-Neuve-et-Labrador, Canada	19 avril 2002

Tous les administrateurs ont occupé le poste principal indiqué au cours des cinq dernières années ou ont occupé divers postes de dirigeants au sein de leur employeur actuel ou au sein de l'une des sociétés membres du groupe, sauf les personnes énumérées ci-dessous :

M. Mosey a été vice-président à la direction de Bell Canada jusqu'à son départ à la retraite en juin 2005.

M. Hunter est vice-président à la direction et chef des services généraux de BCE Inc. et de Bell Canada. Auparavant, il était associé dans le cabinet d'avocats Stikeman Elliott.

M^{me} Tait est présidente de Duopoly, Inc. Auparavant, elle a occupé le poste de présidente et chef de l'exploitation de Salter Street Films de 1997 à 2001.

M. Young a été président du conseil et chef de la direction de Fishery Products International Ltd. de novembre 1984 à mai 2001.

Pour plus de détails sur les antécédents de M. Forbes, se reporter à la rubrique intitulée « Dirigeants » ci-dessous.

Dirigeants

Le nom, la province de résidence et le poste principal de chacun de nos hauts dirigeants au 29 mars 2006 sont indiqués ci-dessous :

Nom	Poste présentement occupé chez Aliant	Province ou État et pays de résidence
Jay Forbes, F.C.A.	Président et chef de la direction	Nouveau-Brunswick, Canada
Frank Fagan	Vice-président directeur et chef de l'exploitation	Terre-Neuve-et-Labrador, Canada
Glen LeBlanc	Premier vice-président et chef des finances	Nouvelle-Écosse, Canada
Eleanor Marshall	Vice-présidente et trésorière	Nouveau-Brunswick, Canada
Frederick Crooks, c.r.	Premier vice-président, chef du contentieux et secrétaire	Nouvelle-Écosse, Canada
Paul Kent	Premier vice-président, Aliant et chef de l'exploitation, xwave	Nouvelle-Écosse, Canada
David Rathbun	Premier vice-président des services de l'entreprise et chef des ressources humaines	Nouvelle-Écosse, Canada

Tous les dirigeants d'Aliant ont occupé leur poste actuel au cours des cinq dernières années ou ont occupé divers postes de dirigeant au sein d'Aliant ou au sein de l'une des sociétés membres du groupe, sauf les personnes énumérées ci-dessous :

Jay Forbes a été nommé président et chef de la direction d'Aliant en mars 2002. Il s'est joint à Aliant à titre de vice-président directeur et chef des finances d'Aliant et de Télécommunications Aliant le 19 février 2001, quittant son poste de vice-président directeur, Ressources de la société et chef des finances d'Oxford Properties Group Inc. Auparavant, il était chef des finances et premier vice-président d'Emera Inc.

Glen LeBlanc a été promu au poste de premier vice-président et chef des finances le 15 septembre 2005. Auparavant, M. LeBlanc était vice-président des finances et contrôleur d'Aliant, où il se devait d'assurer la direction générale et financière de toutes les activités comptables générales.

Eleanor Marshall a été promue au poste de vice-présidente et trésorière le 1^{er} août 2005. Auparavant, M^{me} Marshall était directrice des activités de financement, où elle était responsable des relations avec les investisseurs, des régimes de retraite et des activités de financement.

Frederick Crooks s'est joint à Aliant à titre de premier vice-président, chef du contentieux et secrétaire le 20 octobre 2003. Auparavant, il était associé au sein du cabinet d'avocats Cox Hanson O'Reilly Matheson à Halifax depuis 1985.

Avant sa nomination au poste de premier vice-président le 6 octobre 2003, M. Kent était premier vice-président et directeur général de la Division des conseils stratégiques de Fujitsu. Auparavant, il a occupé des postes de haute direction de plus en plus importants au sein de Fujitsu. Il a également occupé des postes liés à la TI au sein de plusieurs organismes gouvernementaux.

POURSUITES

La présente section décrit les instances judiciaires importantes, en date du 29 mars 2006, dont vous devriez être informé. Bien que nous ne puissions prédire l'issue finale des réclamations et des litiges décrits ci-après ou des autres réclamations en cours et litiges en instance au 29 mars 2006, la direction est d'avis que le règlement de ces réclamations et litiges n'aura pas d'incidences importantes et défavorables sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation consolidés. Aucune des réclamations ni aucun des litiges décrits ci-après ne vise actuellement le paiement de notre part de dommages-intérêts d'un montant supérieur au seuil nécessitant une divulgation dans la présente notice annuelle aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Recours collectif possible en Saskatchewan

Le 9 août 2004, une poursuite a été déposée à la Cour du Banc de la reine de la Saskatchewan contre plusieurs fournisseurs canadiens de services sans fil et cellulaires, dont Télécommunications Aliant. La poursuite est intentée par plusieurs clients actuels ou antérieurs présumés des défenderesses, qui demandent l'autorisation de la Cour d'intenter une action sous forme de recours collectif en vertu de la loi de la Saskatchewan intitulée *Class Actions Act*. La réclamation porte sur certains frais d'accès au système que les défenderesses demandent à leurs clients. Dans la réclamation, les demandeurs prétendent qu'il y a eu, notamment, violation de contrat, déclaration fausse ou trompeuse, négligence, collusion et non-respect des obligations prévues en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) en ce qui a trait aux frais d'accès au système, et ils demandent des dommages indéterminés, notamment des dommages punitifs et exemplaires. La requête en autorisation a été entendue en mai 2005 mais aucune décision n'a encore été rendue. On ne sait pas à l'heure actuelle si la poursuite sera en fait autorisée en tant que recours collectif. Bien que l'avocat des demandeurs ait indiqué qu'ils ont l'intention de plaider cette affaire en Saskatchewan, au quatrième trimestre de 2004, ils ont également déposé des poursuites identiques dans plusieurs autres provinces. Bien que nous estimions opposer de solides moyens de défense à cette réclamation, l'issue de l'affaire ne peut être déterminée pour l'instant.

Ellph.com

Le 30 novembre 2005, Ellph.com Solutions Inc. et Ellph.com Technologies Incorporated (« Ellph ») ont intenté une poursuite contre nous devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse en vue d'obtenir des dommages-intérêts d'environ 9 millions de dollars en raison de la violation alléguée d'un contrat de licence de logiciel. Le différend découle d'une opération aux termes de laquelle Télécommunications Aliant proposait d'acquérir des logiciels auprès d'Ellph afin de les offrir aux clients de services à large bande. L'initiative a été annulée en raison de ce que Télécommunications Aliant estimait être des

défectuosités non résolues des logiciels. Bien que nous estimions opposer de solides moyens de défense à cette réclamation, l'issue de cette affaire ne peut être déterminée pour l'instant.

Les éventualités juridiques importantes en cours au 31 décembre 2005 sont présentées à la note 22 afférente à nos états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2005.

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Aliant

Catégorie	Actions ordinaires	Actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif
Séries :	Sans objet	Série 2
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres :	Compagnie Trust CIBC Mellon	Compagnie Trust CIBC Mellon
Emplacement(s) des registres :	Halifax (Nouvelle-Écosse)	Toronto (Ontario)
Emplacement(s) des transferts :	Halifax (Nouvelle-Écosse), Montréal (Québec), Toronto (Ontario), Winnipeg (Manitoba), Regina (Saskatchewan), Calgary (Alberta), St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), Saint John (Nouveau-Brunswick), Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Toronto (Ontario)

Télécommunications Aliant

Catégorie	Billets à moyen terme	Débtures	Obligations hypothécaires de premier rang
Séries :	Télécommunications Aliant : 6,65 % Série 2 6,80 % Série 4 5,35 % Série 5 4,52 % Série 6	Maritime Tel & Tel : 8,3 % Série 2 9,7 % Série 4 9,05 % Série 5 NB Tel : 11,125 % Série AA	Island Telecom : 10,60 % Série T 11,15 % Série U 9,77 % Série V 8,76 % Série W NewTel Communications : 10,75 % Série T 11,40 % Série V
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres :	Compagnie Trust CIBC Mellon	Société de fiducie Computershare du Canada	Société de fiducie Computershare du Canada
Emplacement(s) des registres :	Halifax (Nouvelle-Écosse)	Halifax (Nouvelle-Écosse)	Halifax (Nouvelle-Écosse)
Emplacement(s) des transferts :	Toronto (Ontario)	Halifax (Nouvelle-Écosse)	Halifax (Nouvelle-Écosse)

CONTRATS IMPORTANTS

Conventions collectives

En septembre 2004, le processus de négociation des conventions collectives entre Télécommunications Aliant et le Council of Atlantic Telecommunication Unions, qui représentait alors environ 66 % des employés de Télécommunications Aliant, a mené à la signature d'une nouvelle convention collective avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2002 et une date d'expiration du 31 décembre 2007. La convention a été conclue avec la collaboration du Service fédéral de médiation et de conciliation après une grève de 147 jours, les employés étant retournés au travail le 20 septembre 2004. La nouvelle convention collective prévoit des augmentations annuelles des salaires de base, un réalignement des salaires, des avantages complémentaires au titre de la pension et une plus grande souplesse de la gestion de la main d'oeuvre dans des secteurs comme l'impartition, le changement en milieu de travail et la réduction des effectifs.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La présentation d'information supplémentaire requise aux termes de l'article 5.1 et de l'Annexe 52-110 A1 du Règlement 52-110 sur le comité de vérification est fournie aux Annexes 1 et 2 de la présente notice annuelle.

Des renseignements complémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de nos titres, les options visant l'achat de titres et les initiés intéressés dans les opérations importantes, le cas échéant, sont contenus dans notre circulaire d'information devant être utilisée dans le cadre de notre plus récente assemblée annuelle des actionnaires.

Des renseignements financiers supplémentaires sont donnés dans nos états financiers et notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005.

Des renseignements supplémentaires portant sur notre société, notamment la notice annuelle ainsi que nos rapports annuels et trimestriels, des communiqués de presse et d'autres documents d'information continue, sont déposés électroniquement au moyen du Système électronique de données, d'analyse et de recherche et sont accessibles en ligne au www.sedar.com.

De plus, il est possible de consulter les rapports trimestriels, rapports annuels et renseignements supplémentaires sous le lien « Rapports financiers » du site Web de notre société au www.aliant.ca.

ANNEXE 1 : INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

1. Charte du comité de vérification

La charte du comité de vérification d'Aliant (le « comité ») peut être consultée dans la section de gouvernance du site Web d'Aliant au www.aliant.ca. et se trouve à l'annexe 2 de la présente notice annuelle. On retrouve également à l'annexe 2 le libellé des responsabilités du président du comité de vérification, tel qu'il figure dans le manuel d'Aliant portant sur la régie d'entreprise, qui énonce les pratiques et principes observés par le conseil en matière de régie d'entreprise et donne aux administrateurs des renseignements et des conseils à l'égard des responsabilités fiduciaires et fonctionnelles du conseil, de ses comités et de chacun des administrateurs.

2. Composition du comité de vérification

Le comité se compose des cinq membres suivants : Edward Reevey (président), Robert Dexter, Catherine Tait, Charles White et Victor Young. Chaque membre du comité est un administrateur externe et indépendant et possède des compétences financières.

Pour les fins de l'application du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le « règlement 58-101 ») et le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* (le « règlement 52-110 »), un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec l'émetteur. Une « relation importante » s'entend d'une relation dont le conseil d'administration de l'émetteur pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement de l'administrateur.

La responsabilité de déterminer si un administrateur est « indépendant » aux fins de l'application du règlement 58-101 incombe au conseil d'Aliant. Pour ce faire, le conseil évalue si l'administrateur a ou non une relation importante avec la société ou un des membres de son groupe qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance du jugement de l'administrateur. Pour l'aider dans le cadre de cette détermination, le conseil obtient des renseignements des administrateurs concernant leur situation particulière et les relations qu'ils entretiennent, notamment au moyen d'un questionnaire que les administrateurs doivent remplir annuellement. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont mentionné certaines relations qui sont réputées nuire à l'indépendance du jugement des administrateurs. Le règlement 52-110 prévoit que le membre du comité de vérification qui est membre du conseil d'administration d'un membre du groupe de l'émetteur n'est pas tenu d'être indépendant si le membre, sauf s'il s'agit d'un administrateur de l'émetteur et d'un membre du groupe de l'émetteur, est par ailleurs indépendant de l'émetteur et du membre du groupe de l'émetteur.

À la lumière des renseignements fournis par chaque administrateur au conseil, le conseil a conclu que chaque membre du comité est « indépendant » au sens du règlement 58-101 et du règlement 52-110. M. Young siège également au conseil d'administration de BCE. Il est considéré être un administrateur indépendant. Il est également dispensé de l'exigence selon laquelle tous les membres du comité de vérification doivent être indépendants parce que, sauf pour son poste d'administrateur d'Aliant et de BCE, il est autrement indépendant des deux entreprises, tel qu'il est indiqué à l'alinéa 3.3 (1) du règlement 52-110.

Les responsabilités et fonctions du comité sont énoncées dans la charte du comité qui se trouve à l'annexe 2 de la présente notice annuelle.

3. Formation et expérience pertinentes

La formation et l'expérience de chaque administrateur qui est pertinente à l'exercice de ses fonctions de membre du comité sont décrites ci-après.

Edward Reevey, F.C.A., est président du comité. M. Reevey est président du conseil et chef de la direction d'Addee Developments Limited et d'Eedda Capital Inc., sociétés de portefeuille privées. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Dalhousie, du titre de comptable agréé et a obtenu son titre de F.C.A. en 1998. Auparavant, M. Reevey a travaillé pour Clarkson Gordon & Co. à Montréal de 1965 à 1968 et H.R. Doane & Co. à Saint John de 1968 à 1970. Il a été président d'Autotec Inc. de 1970 à 1994.

Robert Dexter, c.r., est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Dalhousie. Il est président du conseil et chef de la direction de Maritime Travel Inc. Il est aussi associé dans le cabinet d'avocats Stewart McKelvey Stirling Scales.

Catherine Tait est présidente de Duopoly Inc., société de production d'émissions télévisées et de films indépendants établie à New York. M^{me} Tait est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto, d'une maîtrise en sciences de l'Université de Boston et d'un D.E.A. (diplôme d'études approfondies) de l'Université de Paris. De 1997 à 2001, M^{me} Tait a été présidente et chef de l'exploitation de Salter Street Films, société de divertissement cotée en Bourse qui est établie au Canada. Avant d'occuper ses fonctions au sein de Salter Street Films, M^{me} Tait a été directrice administrative du Independent Feature Project à New York.

Charles W. White, c.r., est avocat chez White, Ottenheimer & Baker, cabinet d'avocats, et compte plus de 30 années d'expérience en pratique privée, principalement dans la pratique du droit des sociétés et du droit commercial. M. White est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Dalhousie.

Victor L. Young, c.r., est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Memorial de Terre-Neuve et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario. M. Young a déjà été président du conseil et chef de la direction de Fishery Products International Limited. Il a aussi déjà été sous-ministre du conseil du Trésor et conseiller spécial du premier ministre de Terre-Neuve et Labrador en plus d'occuper les fonctions de président du conseil et chef de la direction de Newfoundland and Labrador Hydro.

4. Recours à certaines dispenses

Aliant n'a pas eu recours aux dispenses prévues aux clauses 2.4 (*services non liés à la vérification de valeur minime*), 3.2 (*premier appel public à l'épargne*), 3.4 (*événements indépendants de la volonté du membre*), 3.5 (*décès, incapacité ou démission d'un membre*) ou à la partie 8 (*dispenses*) à quelque moment que ce soit depuis le 1^{er} janvier 2005.

5. Recours à la dispense prévue à la clause 3.3(2) ou 3.6

Aliant n'a pas eu recours à la dispense prévue à la clause 3.3(2) (*sociétés contrôlées*) ou à la clause 3.6 (*dispense temporaire accordée dans certains cas exceptionnels*) à quelque moment que ce soit depuis le 1^{er} janvier 2005.

6. Recours à la clause 3.8

Aliant n'a pas eu recours à la clause 3.8 (*acquisition de compétences financières*) à quelque moment que ce soit depuis le 1^{er} janvier 2005.

7. Surveillance du comité de vérification

Le conseil d'administration n'a adopté aucune recommandation du comité de vérification visant à nommer un vérificateur externe ou à lui verser une rémunération, à quelque moment que ce soit depuis le 1^{er} janvier 2005.

8. Politiques et procédures d'approbation préalable

En 2004, Aliant a adopté une politique d'approbation préalable des services de vérification et des services non liés à la vérification. Conformément au règlement 52-110, le comité de vérification du conseil d'administration est responsable de la nomination, de la rémunération et de la supervision du travail accompli par les vérificateurs externes. Dans le cadre de cette responsabilité, le comité est tenu de donner une approbation préalable particulière ou générale en ce qui concerne les services de vérification. Le comité est aussi tenu d'accorder une approbation préalable particulière à l'égard de services non liés à la vérification autorisés fournis par les vérificateurs externes afin de faire en sorte qu'ils ne compromettent pas l'indépendance des vérificateurs par rapport à Aliant. Tous les services effectués aux termes des lignes directrices d'approbation préalable doivent être signalés au comité au moins chaque trimestre pour qu'il les examine et leur donne son aval final.

Les principaux éléments de la politique sont notamment :

- un examen et une approbation trimestriels par le comité de tous les services fournis par les vérificateurs externes;
- à moins qu'un type de service n'ait fait l'objet d'une approbation préalable générale, il nécessitera une approbation préalable particulière du comité;
- les services proposés qui dépassent les niveaux d'approbation préalable nécessiteront une approbation particulière du comité; et
- une approbation préalable particulière sera exigée dans le cas des services non liés à la vérification fournis par les vérificateurs externes.

9. Honoraires pour les services des vérificateurs externes (ventilés par catégorie)

Ernst & Young s.r.l., sont les vérificateurs d'Aliant depuis avril 1999. Les honoraires payables pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004 s'établissent respectivement à 1,2 million de dollars et à 1,9 million de dollars et sont ventilés comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Honoraires de vérification	709 160 \$	607 336 \$
Honoraires pour services liés à la vérification	461 192 \$	345 888 \$
Honoraires pour services fiscaux	60 367 \$	1 016 411 \$
Tous les autres honoraires	0 \$	0 \$

Honoraires de vérification

Ces honoraires comprennent les services professionnels rendus par les vérificateurs externes pour l'examen des états financiers intermédiaires et les vérifications réglementaires des états financiers annuels.

Honoraires pour services liés à la vérification

Ces honoraires comprennent les services professionnels qui sont raisonnablement liés aux services ci-dessus, y compris les vérifications qui ne sont pas de nature réglementaire, les initiatives aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act*, les vérifications au titre des régimes de retraite et les consultations sur les normes de présentation de l'information comptable et financière ainsi que la traduction en français des rapports trimestriels et annuels.

Honoraires pour services fiscaux

Ces honoraires comprennent les services professionnels visant l'attestation de conformité avec notre politique en matière de conflits d'intérêts, la conformité fiscale, les conseils fiscaux, la planification fiscale et les services de consultation.

ANNEXE 2 : MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

I. Objet

L'objet du comité de vérification (le « comité ») est d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité de la présentation de l'information financière de la société, du caractère adéquat de ses contrôles internes et du caractère approprié de ses conventions comptables.

II. Composition et mandat

Le comité de vérification se compose d'au moins trois (3) administrateurs. Tous les membres du comité de vérification doivent être « indépendants » et avoir des « compétences financières » conformément au règlement 52-110. Le quorum consiste en au moins deux (2) membres du comité.

D'après les recommandations du comité de régie d'entreprise, le comité de vérification est nommé par le conseil à la réunion d'organisation du conseil suivant l'assemblée annuelle des actionnaires et chaque membre du comité y siège jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires suivante. Si une vacance survient par la suite, le président du conseil peut nommer un nouveau membre qui siègera au comité jusqu'à l'assemblée annuelle suivante. Le conseil nomme le président du comité de vérification et le secrétaire de la société, ou son représentant autorisé, fait d'office de secrétaire du comité.

III. Fréquence des réunions ordinaires

Le comité tient au moins quatre (4) réunions ordinaires par année. Les réunions ordinaires du comité sont convoquées par le secrétaire du comité afin de permettre à celui-ci de passer en revue les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la société avant que le conseil ne les approuve et avant la diffusion du rapport annuel ou des rapports intermédiaires aux actionnaires, selon le cas.

IV. Réunions spéciales

Le président ou deux membres du comité peuvent convoquer une réunion spéciale du comité. Le secrétaire envoie un avis écrit de cette réunion spéciale et cet avis doit être livré aux membres du comité au moins sept (7) jours avant la date de la réunion spéciale et doit indiquer la raison pour laquelle cette réunion est convoquée. Le président ou le secrétaire du comité convoque une réunion spéciale du comité sur demande du vérificateur externe.

V. Participation d'autres personnes aux réunions du comité

Le président du conseil d'administration, le chef de la direction, le chef des finances, le secrétaire, le contrôleur et le directeur du service de vérification interne de la société ainsi que le vérificateur externe reçoivent des avis de toutes les réunions ordinaires et spéciales du comité et ont le droit de prendre part à ces réunions sous réserve du droit du comité de dispenser plusieurs ou la totalité des non-membres du comité de la réunion ou d'une partie de celle-ci. Le chef des finances est tenu d'assister à toutes les réunions à moins d'en être dispensé. Le vérificateur externe est tenu d'assister à toutes les réunions afin d'approuver les documents financiers trimestriels à moins d'en être dispensé. Le comité de vérification se réunit en privé avec les vérificateurs externes en l'absence de la direction, à chaque réunion ordinaire du comité de vérification.

VI. Objectifs et responsabilités du comité

L'objectif du comité est d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité de la présentation de l'information financière de la société, du caractère adéquat de ses contrôles internes et du caractère approprié de ses conventions comptables.

Le comité est responsable des éléments suivants :

- A. l'examen de tous les états financiers, rapports de gestion et communiqués de presse sur les résultats de la société, lesquels doivent être approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers et les rapports de gestion devant être examinés par le comité comprennent :
 - i) les états financiers consolidés vérifiés de fin d'exercice et les états financiers consolidés non vérifiés intermédiaires ainsi que le rapport de gestion; et
 - ii) tout jeu d'états financiers devant faire l'objet d'une diffusion aux actionnaires, aux autres porteurs de titres ou organismes de réglementation et/ou qui feront partie, soit directement soit par renvoi, de tout prospectus, note d'information, circulaire d'information, notice annuelle ou autre document devant être déposé en vertu d'une loi.
- B. s'assurer que des procédures adéquates sont en place en ce qui concerne l'examen de l'information financière de la société tirée ou découlant des états financiers de la société (autre que les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse sur les résultats de la société) et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.
- C. s'assurer que les états financiers des filiales, sur lesquelles se fondent les états financiers de la société, ne présentent pas d'incertitude importante à l'égard des résultats financiers de la société et que les vérificateurs externes de ces sociétés n'ont aucune réserve à propos de ces états financiers.

À cette fin, le comité exerce les activités suivantes :

- i) examiner périodiquement les états financiers de toutes les filiales; et
 - ii) avec les vérificateurs externes les résultats de leurs travaux avec les vérificateurs externes des filiales.
- D. le mandat et la supervision générale du vérificateur externe.

Cela comprend généralement :

- i) la portée de la vérification externe, le plan de vérification et la mesure dans laquelle on peut se fier à la vérification pour déterminer des faiblesses en matière de contrôle interne, des fraudes ou d'autres actes illicites;
 - ii) l'examen des honoraires exigés pour ces services et d'autres services de vérification spéciaux;
 - iii) l'approbation préalable des services non liés à la vérification fournis par les vérificateurs externes de la société ou de ses filiales;
 - iv) la confirmation générale que les services fournis sont de bonne qualité et que la direction n'a aucune réserve à propos de la qualité ou du coût de ces services;
 - v) la formulation de recommandations au conseil quant à la nomination ou à la renomination ou au congédiement du vérificateur externe ainsi qu'à la rémunération des vérificateurs externes.
- E. l'examen et l'approbation des politiques en matière d'embauche de la société en ce qui concerne les employés et les anciens employés des vérificateurs externes actuels et anciens de la société.

F. la portée des travaux de vérification interne exécutés au sein de la société.

L'examen doit permettre de s'assurer que le programme de vérification interne est conçu de façon à repérer toute faiblesse importante des contrôles internes ou toute fraude ou autre acte illicite.

G. la nature des contrôles internes dans les principaux systèmes de comptabilité et de présentation de l'information financière.

L'examen :

- i) se penchera sur les principales faiblesses de contrôles internes repérées par les vérificateurs externes et internes et sur l'efficacité des mesures prises par la direction afin de corriger ces problèmes;
- ii) s'assurera qu'aucune question ne reste en suspens entre la direction et les vérificateurs externes qui pourrait avoir une incidence sur les états financiers. À cette fin, le comité rencontrera régulièrement de façon séparée la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes;
- iii) comprendra un examen particulier des contrôles afin de vérifier leur conformité aux engagements financiers établis dans les conventions de fiducie, les prospectus, les actes de garantie ou autres ententes financières importantes.

H. les conventions et pratiques comptables.

I. le code d'éthique de la société à l'intention des hauts dirigeants financiers en ce qui concerne l'intégrité de la présentation de l'information financière et afin de passer en revue de manière générale les contrôles et s'assurer de leur conformité au code.

J. établissement de procédures à l'égard de :

- i) de la réception, de la conservation et du traitement des plaintes reçues par la société en ce qui concerne les questions de comptabilité, de contrôles comptables internes et de vérification; et
- ii) de la soumission par les employés sous pli confidentiel et anonyme d'inquiétudes concernant les pratiques douteuses en matière de comptabilité ou de vérification.

K. les dépenses du conseil d'administration et des dirigeants de la société qui relèvent directement du conseil et leur utilisation des actifs de la société et la formulation de commentaires au conseil à l'égard du caractère approprié de ces dépenses.

L. les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts et l'examen des contrôles utilisés afin d'assurer le respect de ces lignes directrices.

M. s'assurer que toute question de régie d'entreprise dont est saisi le comité soit soumise au comité de régie d'entreprise du conseil.

N. une autoévaluation annuelle afin d'examiner l'efficacité du comité et les façons possibles d'améliorer son fonctionnement.

VII. Rapport au conseil d'administration

Le comité fait rapport des résultats de ses activités et de ses conclusions et recommandations au conseil d'administration à la première réunion du conseil suivant chaque réunion du comité.

Responsabilité du président du comité de vérification

- établir l'ordre du jour de chaque réunion du comité de vérification;
- présider les réunions du comité de vérification;
- s'assurer que le comité de vérification exécute son mandat;
- élaborer, en collaboration avec la direction, le plan de travail annuel du comité de vérification;
- superviser l'évaluation de l'efficacité des procédures et systèmes de contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- évaluer, en collaboration avec le chef des finances, le vérificateur externe;
- faire régulièrement rapport au conseil sur les activités du comité.